



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Committee on

**Rules, Procedures and
the Rights of
Parliament**

Chair:

The Honourable CONSIGLIO DI NINO

Tuesday, April 25, 2006
Tuesday, May 2, 2006 (in camera)
Tuesday, June 6, 2006
Tuesday, June 13, 2006 (in camera)

Issue No. 1

Organization meeting

First and second (final) meetings on:
User Fees

and

Business of the committee

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses of the committee incurred in the
First Session of the Thirty-eighth Parliament)

and

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(User Fees)

WITNESS:

(See back cover)

Première session de la
Trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

Délibération du Comité permanent du

**Règlement, de la
procédure et des droits
du parlement**

Président :

L'honorable CONSIGLIO DI NINO

Le mardi 25 avril 2006
Le mardi 2 mai 2006 (à huis clos)
Le mardi 6 juin 2006
Le mardi 13 juin (à huis clos)

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

Première et deuxième (dernière) réunions sur :
Les frais d'utilisation

et

Les travaux du comité

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Les dépenses encourues par le Comité au cours de la
première session de la trente-huitième législature)

et

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Les frais d'utilisation)

TÉMOIN :

(Voir à l'endos)

THE STANDING COMMITTEE ON RULES,
PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Consiglio Di Nino, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	* LeBreton, P.C.
Bryden	(or Comeau)
Corbin	Losier-Cool
Cools	Mitchell
Cordy	McCoy
* Hays	Robichaud, P.C.
(or Fraser)	Stratton
Joyal, P.C.	Tardif

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follow:

The name of the Honourable Senator Merchant substituted for that of the Honourable Senator Mitchell (*April 24, 2006*).

The name of the Honourable Senator Mitchell substituted for that of the Honourable Senator Merchant (*April 25, 2006*).

Substitution pending for the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*May 8, 2006*).

The name of the Honourable Senator Hubley substituted for that of the Honourable Senator Smith, P.C. (*May 16, 2006*).

The name of the Honourable Senator Smith, P.C. substituted for that of the Honourable Senator Hubley. (*May 16, 2006*).

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator Joyal, P.C. (*June 13, 2006*).

The name of the Honourable Senator Joyal, P.C. substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*June 13, 2006*).

LE COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT,
DE LA PROCÉDURE ET DE DROIT DU PARLEMENT

Président : L'honorable Consiglio Di Nino

Vice-président : L'honorable David P. Smith, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	* LeBreton, C.P.
Bryden	(ou Comeau)
Corbin	Losier-Cool
Cools	Mitchell
Cordy	McCoy
* Hays	Robichaud, C.P.
(ou Fraser)	Stratton
Joyal, C.P.	Tardif

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Merchant est substitué à celui de l'honorable sénateur Mitchell (*le 24 avril 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Mitchell est substitué à celui de l'honorable sénateur Merchant (*le 25 avril 2006*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 8 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Hubley est substitué à celui de l'honorable sénateur Smith, C.P. (*le 16 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Smith, C.P. est substitué à celui de l'honorable sénateur Hubley (*le 16 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Chaput est substitué à celui de l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 13 juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Joyal, C.P. est substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 13 juin 2006*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 25, 2006

(1)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:40 a.m., in room 356-S, Centre Block, for the purpose of organization.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Corbin, Cordy, Di Nino, Joyal, P.C., Losier-Cool, Merchant, Robichaud, P.C., Smith, P.C. and Tardif (10).

Also present: The official reporters of the Senate.

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Jamie Robertson, Analyst.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable David Smith, P.C., moved:

That the Honourable Consiglio Di Nino, be chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The clerk invited the chair elect to take the chair.

The Honourable Consiglio Di Nino, assumed the chair.

The chair presided over the election of the deputy chair.

The Honourable Raynell Andreychuk, moved:

That the Honourable David Smith, P.C., be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Rose-Marie Losier-Cool, moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the Subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Raynell Andreychuk, moved:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 25 avril 2006

(1)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement tient aujourd'hui sa séance d'organisation, à 9 h 40, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, Cordy, Di Nino, Joyal, C.P., Losier-Cool, Merchant, Robichaud, C.P., Smith, C.P., et Tardif (10).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Jamie Robertson, analyste.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier du comité préside à l'élection du président.

L'honorable David Smith, C.P., propose :

Que l'honorable Consiglio Di Nino assume la présidence du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier invite le président élu à prendre place au fauteuil.

L'honorable Consiglio Di Nino occupe le fauteuil.

Le président préside à l'élection du vice-président.

L'honorable Raynell Andreychuk propose :

Que l'honorable David Smith, C.P., soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Rose-Marie Losier-Cool propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Raynell Andreychuk propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Jane Cordy, moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Raynell Andreychuk, moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Jane Cordy, moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign research analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Raynell Andreychuk, moved:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and Section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair; and the clerk of the committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Claudette Tardif, moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

After debate,

In amendment, the Honourable Fernand Robichaud, P.C., moved:

L'honorable Jane Cordy propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Raynell Andreychuk propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparée conformément à l'article 104 du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Jane Cordy propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche au comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, l'objet de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Raynell Andreychuk propose :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Claudette Tardif propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Après débat,

En amendement, l'honorable Fernand Robichaud, C.P., propose :

That the Subcommittee report back to the committee on such decisions.

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The question was then put on the motion, as amended, of the Honourable Claudette Tardif:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee, and that the Subcommittee report back to the committee on such decisions.

The question being put on the main motion as amended, it was adopted.

The Honourable Rose-Marie Losier-Cool, moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the Journals of the Senate on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Pana Merchant, moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Fernand Robichaud, P.C., moved:

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

Meeting times of the committee were discussed and agreed.

The future agenda of the committee was discussed.

Que le sous-comité fasse rapport de ses décisions au comité.

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

La motion modifiée de l'honorable Claudette Tardif est mise aux voix :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité, et que celui-ci fasse rapport de ses décisions au comité.

La motion principale modifiée, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Rose-Marie Losier-Cool propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les Journaux du Sénat du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Pana Merchant propose :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Fernand Robichaud, C.P., propose :

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute et convient de l'horaire de ses séances.

Le comité discute de ses travaux futurs.

At 10:02 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 2, 2006
(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:31 a.m., in room 356-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Consiglio Di Nino, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Corbin, Cordy, Di Nino, Joyal, P.C., Losier-Cool, Robichaud, P.C., Smith, P.C., Stratton and Tardif (10).

Also present: The official reporters of the Senate.

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Jamie Robertson, Analyst.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera, to consider a draft agenda.

It was agreed to allow staff to remain.

The Honourable Fernand Robichaud, P.C., moved:

That the chair and deputy chair be authorized to request transcripts for in camera meetings be produced, when deemed necessary, for the use of the chair, deputy chair, the members of the committee, the clerk of the committee and its analysts in accurately reflecting the discussions of the committee in minutes and draft reports; and

That these transcripts be destroyed at the end of a session.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., moved:

That the committee consider the following draft budget application for its legislative work for the financial year ending March 31, 2007:

Professional and Other Services	\$ 18,375
Transport and Communications	0
All Other Expenditures	0
Total:	\$ 18,375

The question being put on the motion, it was adopted.

The future agenda of the committee was discussed.

At 10:51 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 10 h 2, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 2 mai 2006
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Consiglio Di Nino (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Corbin, Cordy, Di Nino, Joyal, C.P., Losier-Cool, Robichaud, C.P., Smith, C.P., Stratton et Tardif (10).

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Aussi présent : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Jamie Robertson, analyste.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner le projet d'ordre du jour.

Il est convenu de permettre au personnel de rester.

L'honorable Fernand Robichaud, C.P., propose :

Que le président et le vice-président soient autorisés à demander que l'on procède à la transcription de réunions à huis clos, au besoin, pour l'usage du président, du vice-président, des membres du comité, du greffier du comité et de ses analystes, en rendant compte avec précision des discussions du comité dans les procès-verbaux et les ébauches de rapports; et

Que ces transcriptions soient détruites à la fin de la session.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Sharon Carstairs, C.P., propose :

Que le comité examine la demande de budget relative à l'étude de mesures législatives pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2007 :

Services professionnels et autres	18 375 \$
Transports et communications	0 \$
Toutes autres dépenses	0 \$
Total :	18 375 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute du programme de ses futurs travaux.

À 10 h 51, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, June 6, 2006
(3)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:32 a.m., in room 356-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Consiglio Di Nino, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Di Nino, Joyal, P.C., Robichaud, P.C., Smith, P.C., Tardif (6).

Also present: The official reporters of the Senate.

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Jamie Robertson, Analyst and Charles Robert, Principal Clerk, Procedure Office.

Procedural issues related to an Act respecting user fees.

WITNESS:

From the Senate of Canada:

Dr. Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk, Legislative Services.

Dr. O'Brien, with the assistance of Charles Robert, made a brief presentation and answered questions.

It was agreed that Option 2 of the briefing note be adopted with the addition of language concerning prior consultation and that a draft report with the necessary rule changes be prepared.

At 10:35 a.m., future business of the committee was considered.

It was agreed that the Steering Committee consult leadership on the desirability of revisiting its study of interpretation for Aboriginal Languages.

At 10:41 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 13, 2006
(4)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:31 a.m., in room 356-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Consiglio Di Nino, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cordy, Di Nino, Losier-Cool, Robichaud, P.C., Smith, P.C., Stratton, Tardif (9).

Also present: The official reporters of the Senate.

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Jamie Robertson, Analyst.

OTTAWA, le mardi 6 juin 2006
(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Consiglio Di Nino (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Di Nino, Joyal, C.P., Robichaud, C.P., Smith, C.P., et Tardif (6).

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Aussi présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Jamie Robertson, analyste, et Charles Robert, greffier principal, Procédure.

Questions de procédure relatives à la Loi sur les frais d'utilisation.

TÉMOIN :

Sénat du Canada :

M. Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal, Services législatifs.

M. O'Brien, aidé de Charles Robert, fait une brève déclaration puis répond aux questions.

Il est convenu que l'option 2 de la note documentaire soit adoptée avec ajout d'une mention concernant la consultation préalable, et qu'une ébauche de rapport contenant les changements requis au Règlement soit préparée.

À 10 h 35, le comité discute de ses travaux futurs.

Il est convenu que le comité de direction consulte les responsables au sujet de l'à-propos du réexamen de la question de l'interprétation des langues autochtones.

À 10 h 41, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 13 juin 2006
(4)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Consiglio Di Nino (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cordy, Di Nino, Losier-Cool, Robichaud, C.P., Smith, C.P., Stratton et Tardif (9).

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Aussi présent : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Jamie Robertson, analyste.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee proceeded in camera, to consider a draft report on procedural issues related to an Act respecting user fees.

It was agreed to allow staff to remain.

The Honourable Rose-Marie Losier-Cool, moved:

That the report be adopted and that the chair be authorized to report to the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee proceeded to discuss future business.

At 9:54 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner une ébauche de rapport portant sur des questions de procédure relatives à la Loi sur les frais d'utilisation.

Il est convenu de permettre au personnel de rester.

Il est proposé par l'honorable Rose-Marie Losier-Cool :

Que le rapport soit adopté et que le président soit autorisé à en faire rapport au Sénat.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute de ses futurs travaux.

À 9 h 54, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, April 25, 2006

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to table its

FIRST REPORT

Pursuant to Rule 104, your Committee reports that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-eighth Parliament were as follows:

Professional & Other Services	\$ 11,809
Witness Expenses	<u>2,250</u>
Total	\$ 14,059

Your Committee's First Report, which was tabled in the Senate on October 26, 2004, included an updated version of the *Rules of the Senate* dated October 2004.

The Second Report of your Committee was the report pursuant to Rule 104 of the Senate of the expenses incurred by the Committee during the Third Session of the 37th Parliament. The Report was tabled in the Senate on October 26, 2004.

Your Committee's Third Report recommended the adoption of a *Conflict of Interest Code for Senators*. It was the culmination of many months of work by members of your Committee. The Report was presented in the Senate on May 11, 2005, and was adopted by the Senate on May 18, 2005.

Your Committee's Fourth Report, which was presented in the Senate on June 9, 2005, recommended an amendment to Rule 96 the *Rules of the Senate* to the effect that a committee not be allowed to dispense with clause-by-clause consideration of a bill except with leave of its members present. The Report was agreed to by the Senate on June 14, 2005.

The Fifth Report of your Committee, which was presented in the Senate on June 29, 2005, concerned the numbering of bills in the Senate. It was adopted by the Senate, without debate, on June 30, 2005.

Your Committee's Sixth Report included the tabling of the October 2005 version of the *Rules of the Senate*. It was tabled in the Senate on October 18, 2005.

Your Committee tabled its Seventh Report, dealing with the participation of Senators via telephone and videoconference at committee meetings on November 22, 2005. This report was not debated or adopted by the Senate.

Respectfully submitted,

TUESDAY, June 13, 2006

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SECOND REPORT

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), your Committee is pleased to report as follows:

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 25 avril 2006

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 104 du Règlement, votre Comité fait rapport sur les dépenses qu'il a engagées durant la première session de la trente-huitième législature :

Services professionnels et autres	11 809 \$
Dépenses des témoins	<u>2 250 \$</u>
Total	14 059 \$

Le premier rapport du Comité, déposé au Sénat le 26 octobre 2004, renfermait la version d'octobre 2004 du *Règlement du Sénat*.

Le deuxième rapport du Comité était le relevé exigé par l'article 104 du Règlement des dépenses encourues par le Comité pendant la troisième session de la 37^e législature. Il a été déposé au Sénat le 26 octobre 2004.

Le troisième rapport du Comité recommandait l'adoption du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*. C'était le fruit de plusieurs mois de travail de la part des membres du Comité. Il a été présenté le 11 mai 2005 et adopté par le Sénat le 18 mai 2005.

Le quatrième rapport du Comité, présenté au Sénat le 9 juin 2005, recommandait de modifier l'article 96 du *Règlement du Sénat* de manière qu'un comité ne puisse pas passer outre à l'examen article par article d'un projet de loi sans l'autorisation des membres présents. Le rapport a été adopté par le Sénat le 14 juin 2005.

Le cinquième rapport du Comité, présenté au Sénat le 29 juin 2005, traitait de la numérotation des projets de loi au Sénat. Il a été adopté par le Sénat sans débat le 30 juin 2005.

Le sixième rapport du Comité renfermait la version d'octobre 2005 du *Règlement du Sénat*. Il a été déposé au Sénat le 18 octobre 2005.

Le Comité a déposé son septième rapport, qui traitait de la participation des sénateurs par téléphone et vidéoconférence aux réunions des comités, le 22 novembre 2005. Le Sénat ne l'a ni débattu ni adopté.

Respectueusement soumis,

Le mardi 13 juin 2006

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)f)(i) du Règlement, votre Comité a le plaisir de faire rapport de ce qui suit :

The *User Fees Act*, S.C. 2004, c. 6, received Royal Assent on March 31, 2004. It originated as a private Member's bill in the House of Commons. The purpose of the Act is provide a consultation process with stakeholders before the introduction of new user fees, or the increase or extension of existing user fees, followed by parliamentary approval.

The *Act* requires Ministers to cause proposals to be tabled in each House of Parliament. Each proposal that is tabled is deemed referred to the "appropriate standing committee" of each House. The committee may submit a report containing recommendations regarding the proposal. If after 20 sitting days, no report has been tabled by the committee, it is deemed to have recommended the approval of the proposal. The Senate and House of Commons may pass a resolution approving, rejecting or amending the recommendation made by the committee.

The wording of the *User Fees Act* is more consistent with the procedures of the House of Commons, with its pre-determined "appropriate standing committees," which mirror government departments and agencies. In the Senate, however, committees are organized more along policy lines, and, in any event, generally require a specific order of reference from the chamber with respect to any study that they undertake.

Given the tight timeframe envisaged by the *Act* for reviewing proposals — 20 sitting days — your Committee believes that it is important that they be referred to a committee without delay. We are recommending an amendment to the *Rules of the Senate* to facilitate this. It is your Committee's hope and expectation that there will be consultations between the leadership of the two sides prior to any tabling of a proposal so as to expedite the process and ensure that the Senate carries out its responsibilities under the *Act* in a meaningful way.

Your Committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended by adding after subsection (3) of Rule 28 the following:

28 (3.1) When the Leader of the Government in the Senate or the Deputy Leader of the Government in the Senate tables a document proposing a user fee, it is deemed referred, without debate or a vote, to the select committee designated in the Senate for the purpose by the Leader of the Government in the Senate or the Deputy Leader of the Government in the Senate following consultation with the Leader of the Opposition in the Senate or the Deputy Leader of the Opposition in the Senate.

(3.2) If the select committee does not report within twenty sitting days, the committee is deemed to have recommended approval of the user fee.

Respectfully submitted,

Le président,

CONSIGLIO DI NINO

Chair

La *Loi sur les frais d'utilisation*, L.C. 2004, ch. 6, a reçu la sanction royale le 31 mars 2004. Fruit d'un projet de loi d'initiative parlementaire déposé à la Chambre des communes, elle exige la consultation des principaux intéressés avant l'établissement de nouveaux frais d'utilisation ou l'augmentation ou la prolongation de frais existants, et l'approbation préalable du Parlement.

La *Loi* oblige les ministres compétents à déposer une proposition devant chaque Chambre du Parlement, dont le comité permanent intéressé sera saisi d'office. Ce comité pourra plus tard présenter un rapport contenant des recommandations concernant la proposition. Il est réputé avoir recommandé l'approbation de la proposition si, après 20 jours de séance, il n'a encore présenté aucun rapport. Le Sénat et la Chambre des communes peuvent adopter une résolution visant à approuver, rejeter ou modifier la recommandation faite par le comité.

Le texte de la *Loi sur les frais d'utilisation* est plus compatible avec les procédures de la Chambre des communes, dont les comités permanents correspondent à des ministères et organismes fédéraux. Au Sénat, les comités sont plus établis en fonction de grands domaines d'intérêt et ils ont besoin d'un ordre de renvoi précis de la part de la Chambre pour entreprendre une étude quelconque.

Compte tenu du peu de temps (20 jours de séance) accordé par la *Loi* pour l'étude des propositions, votre Comité trouve qu'il est important de renvoyer celles-ci à un comité sans délai. Nous recommandons à cette fin une modification du *Règlement*. Votre Comité espère et s'attend qu'il y aura des consultations entre les dirigeants des deux côtés avant le dépôt d'une proposition, afin d'accélérer le processus et de faire en sorte que le Sénat s'acquitte de façon satisfaisante de ses responsabilités aux termes de la *Loi*.

Votre Comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié par l'adjonction, après le paragraphe 28 (3), de ce qui suit :

28 (3.1) Lorsque le leader du gouvernement au Sénat ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat dépose un document dans lequel est proposée l'imposition de frais d'utilisation, le document est considéré comme renvoyé, sans faire l'objet d'un débat ni être mis aux voix, au comité particulier désigné au Sénat à cette fin par le leader du gouvernement au Sénat ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat, après consultation du leader de l'opposition au Sénat ou du leader adjoint de l'opposition au Sénat.

(3.2) Si le comité particulier désigné au titre du paragraphe (3.1) ne présente pas de rapport dans les vingt jours de séance subséquents, le comité est considéré comme ayant recommandé l'approbation des frais d'utilisation.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 25, 2006

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:40 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Blair Armitage, Clerk of the Committee: Honourable senators, I see a quorum. Pursuant to rule 88, as the clerk of the committee I will preside over the election of a chair of this committee.

Before I proceed to that, you have all been issued a proposed agenda for the meeting, including a membership change. Just before the meeting we received a change in membership: Senator Merchant will replace Senator Mitchell for this meeting. For the purposes of this meeting and this membership list I thought I would let you know of that change.

I will accept nominations from the floor for the position of chair of the committee.

Senator Smith: I move the nomination of Senator Di Nino.

Mr. Armitage: Are there any other nominations? Is it your pleasure, honourable senators, to adopt this motion?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Consiglio Di Nino (Chairman) in the chair.

The Chairman: Thank you, Senator Smith, and thank you colleagues. We will have a couple of things to say in a little while. In the meantime, we will continue with the agenda, honourable senators.

The next item on the agenda is the election of a deputy chair.

I am looking for a mover of that motion.

Senator Andreychuk: I move that Senator Smith be the deputy chair of the committee.

The Chairman: Is there anyone else?

Senator Robichaud: I move that the nominations close.

The Chairman: Thank you.

All in favour? Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: It is my hope that Senator Smith will sit at the front of the table together with the chair. One thing I will insist on to the degree that the chair can is that these meetings always be non-partisan and we leave politics somewhere else, with the rare exception of when we may have a bill or something upon which we may disagree.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 25 avril 2006

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 40, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour organiser ses travaux.

[Traduction]

Blair Armitage, greffier du comité : Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum. Aux termes de l'article 88, il est de mon devoir, en tant que greffier du comité, de présider à l'élection à la présidence.

On vous a tous remis l'ébauche de l'ordre du jour de la réunion ainsi que l'avis de remplacement, que nous avons reçu avant le début de la séance. Le sénateur Merchant remplacera le sénateur Mitchell pour cette réunion; j'ai pensé qu'il serait utile de le rappeler.

Je suis maintenant prêt à recevoir vos propositions pour l'élection du président du comité.

Le sénateur Smith : Je propose le sénateur Di Nino.

M. Armitage : Avez-vous d'autres propositions à nous soumettre? Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix : Oui.

Le sénateur Consiglio Di Nino (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci, sénateur Smith, et merci aussi à vous tous, chers collègues. Nous avons plusieurs choses à vous dire, mais d'abord, nous allons passer en revue l'ordre du jour, honorables sénateurs.

Le point suivant à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président.

Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Le sénateur Andreychuk : Je propose le sénateur Smith.

Le président : Quelqu'un d'autre?

Le sénateur Robichaud : Je propose de mettre fin aux propositions.

Le président : Merci.

Tous ceux qui sont pour. C'est d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : J'espère que le sénateur Smith prendra place à la table aux côtés du président. J'insisterai pour que, dans la mesure du possible, ces réunions se déroulent toujours dans un esprit non partisan et que nous laissons de côté nos différences politiques, sauf peut-être lorsque nous serons saisis d'un projet de loi ou quand nous ne nous entendrons pas sur une question.

We also need to compose a Subcommittee on Agenda and Procedure. Do we need a motion for this or just a statement?

Mr. Armitage: It is a motion that you create this committee.

The Chairman: Senator Losier-Cool moves item number 3. If you want me to read it, I will.

Senator Losier-Cool: I move the motion.

The Chairman: Do you have a question, Senator Joyal?

Senator Joyal: I move that Senator Robichaud be part of the steering committee, if I am not pre-empting Senator Losier-Cool from doing it.

Senator Losier-Cool: I was only moving item 3, but I agree with Senator Joyal.

The Chairman: My first question is, are you crazy enough to accept?

Senator Robichaud: If we were to stick to the motion before us —

[*Translation*]

— which says “after the usual consultation.”

[*English*]

Senator Andreychuk: They have, in consultation...

The Chairman: Let me assure you that his name will be considered in consultation. Is that good enough?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Smith: If there are no other nominations, we might consider the consultation to have occurred, but I am open-minded on that.

Senator Andreychuk: I think the point of paragraph 3 is important. It is the chair who determines, in consultation with the deputy chair, in the usual consultations, which included leadership.

If all of that happened before we came here, that is fine. However, I hope that the precedent will continue. I think Senator Robichaud wishes to be sure that everyone has been consulted. My understanding, informally, was that they had been. I think if we move motion 3, then the chair can deem you to be the third member of the steering committee.

Senator Corbin: I was not consulted.

The Chairman: We will certainly do the appropriate thing.

Senator Smith: I know there have been discussions but I do not think everyone has been talked to.

Senator Corbin: Stand number 3 and get on with it.

Senator Smith: We can approve the establishment of it. Until the chair and vice-chair were selected, you really could not have meaningful consultation.

Il faut également former un sous-comité du programme et de la procédure. A-t-on besoin d'une motion à cet effet ou une simple déclaration suffit-elle?

M. Armitage : Vous devez proposer une motion visant la création de ce comité.

Le président : Le sénateur Losier-Cool propose la motion n° 3. Si vous voulez que je la lise, je le ferai.

Le sénateur Losier-Cool : J'en fais la proposition.

Le président : Avez-vous une question, sénateur Joyal?

Le sénateur Joyal : Je propose que le sénateur Robichaud siège au comité directeur, si je n'empêche pas le sénateur Losier-Cool de le faire.

Le sénateur Losier-Cool : Je ne faisais que proposer la motion n° 3, mais je suis d'accord avec le sénateur Joyal.

Le président : Premièrement, êtes-vous assez fou pour accepter?

Le sénateur Robichaud : Si nous devons nous en tenir à la motion dont nous sommes saisis...

[*Français*]

... qui dit « après consultations d'usage ».

[*Traduction*]

Le sénateur Andreychuk : Ils ont, en consultation...

Le président : Soyez assurés que cette personne sera choisie après les consultations d'usage. Est-ce que cela vous convient?

Des voix : Oui.

Le sénateur Smith : En l'absence d'autres propositions, nous pourrions dire que nous nous sommes consultés, mais je suis ouvert à d'autres idées.

Le sénateur Andreychuk : Je considère que le point concernant la motion n° 3 est important. Il revient au président de prendre la décision, conjointement avec le vice-président et selon les consultations d'usage.

Si cela était arrivé avant, d'accord. Cependant, j'espère que cela va créer un précédent. Je pense que le sénateur Robichaud veut s'assurer que tout le monde a été consulté. À ma connaissance, cela s'est fait de façon informelle. Si nous proposons la motion n° 3, le président pourra vous considérer comme le troisième membre du comité directeur.

Le sénateur Corbin : Je n'ai pas été consulté.

Le président : Je suis certain que nous ferons ce qu'il convient.

Le sénateur Smith : Je sais qu'il y a eu des discussions, mais je ne pense pas que tout le monde ait été consulté.

Le sénateur Corbin : Réservons la motion n° 3 et poursuivons.

Le sénateur Smith : Nous pouvons l'approuver. Tant que le président et le vice-président n'avaient pas été nommés, on ne pouvait pas vraiment avoir de consultation significative.

The Chairman: So number 3 is approved, is that correct?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Motion 4: Is anyone opposed? All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Number 5.

Senator Cordy: I move motion 5.

The Chairman: It is moved by Honourable Senator Cordy.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Number 6 is the financial report.

Mr. Armitage: You have a copy of the rule 104 in your package.

Senator Andreychuk: I so move, honourable senators.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Number 7 concerns our research staff.

Senator Cordy: I move that motion, Mr. Chairman.

The Chairman: It goes on to the second page.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Next is the authority to commit funds and certify accounts, which is item number 8.

Senator Andreychuk: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Number 9 concerns travel.

Senator Tardif: I so move.

[Translation]

Senator Robichaud: Whenever we use this procedure to designate one or several members who will be travelling on behalf of the committee, would it be possible for them to report back to the committee so that all members may know who is travelling on behalf of the committee?

Le président : La motion n° 3 est donc adoptée, cela vous convient-il?

Des voix : Oui.

Le président : Motion n° 4. Des objections? Tous ceux qui sont pour.

Des voix : Oui.

Le président : Motion n° 5.

Le sénateur Cordy : Je propose la motion n° 5.

Le président : L'honorable sénateur Cordy en fait la proposition.

Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : La motion n° 6 concerne le rapport financier.

M. Armitage : Vous avez une copie de l'article 104 dans votre trousse.

Le sénateur Andreychuk : J'en fais la proposition, honorables sénateurs.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix : Oui.

Le président : La motion n° 7 vise notre personnel de recherche.

Le sénateur Cordy : Je propose cette motion, monsieur le président.

Le président : Elle se poursuit à la deuxième page.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

Le président : Merci.

La motion n° 8 porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Le sénateur Andreychuk : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

Des voix : Oui.

Le président : La motion n° 9 concerne les voyages.

Le sénateur Tardif : J'en fais la proposition.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Chaque fois qu'on utilise cette procédure pour désigner un ou plusieurs membres qui se déplaceront au nom du comité, est-ce qu'on pourrait en faire rapport lors de la séance du comité afin que tous les membres sachent qui se déplace au nom du comité?

[English]

The Chairman: Does anyone have any thoughts on that? If I understand the question properly, it is to make a report to the committee when a member of the committee travels. I would like to hear from Senator Andreychuk.

Senator Andreychuk: I support that.

I also hope that the steering committee making any decisions that affect the work of the committee would report to the committee. That is the implied process; that the steering committee meets and conducts work, but reports back to the committee. Whether it is on this point or on all points, if we note it in the record that should be enough.

The Chairman: I have no problems with that. I thought that Senator Robichaud's point went further; in effect, that we should include in a report the travels of any member that travels on behalf of this committee where expenses are paid for by this committee. I am happy to accept that as long as the committee agrees with it.

Senator Robichaud: I also support the point of Senator Andreychuk.

Senator Corbin: Does Senator Robichaud's motion imply that if a report is made then the full committee has to adopt that report? Is that the intention of the honourable senator?

Senator Robichaud: No.

[Translation]

Senator Robichaud: Actually, I would ask the Subcommittee on Agenda and Procedure to make an oral or written report to the committee, for information only.

Senator Corbin: Not subject to approval by the committee?

Senator Robichaud: No.

[English]

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We are now dealing with motion 10.

Does any honourable senator wish to move it?

Senator Losier-Cool: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Discussion?

[Translation]

Senator Corbin: Could you explain to me what is stated in paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 13, 1998?

[English]

The Chairman: I will ask the clerk to answer that question.

[Traduction]

Le président : Avez-vous des commentaires à ce sujet? Si je comprends bien la question, vous désirez qu'un rapport soit présenté au comité lorsqu'un de ses membres effectue un voyage. J'aimerais connaître l'avis du sénateur Andreychuk.

Le sénateur Andreychuk : J'appuie cette motion.

J'espère aussi que le comité directeur présentera un rapport au comité lorsqu'il prendra des décisions ayant une incidence sur les travaux de ce dernier. C'est la procédure implicite; le comité directeur se réunit et effectue ses travaux, mais il lui incombe d'en faire rapport au comité. Que ce soit sur ce point ou sur tous les autres, il devrait suffire de le noter.

Le président : Cela ne me pose aucun problème. Je croyais que le sénateur Robichaud voulait aller plus loin. En effet, on devrait inscrire dans un rapport tous les déplacements effectués par les membres, au nom du comité, lorsque leurs dépenses sont couvertes par ce dernier. J'accepte volontiers pourvu que le comité soit en faveur.

Le sénateur Robichaud : Je suis aussi d'accord avec le sénateur Andreychuk.

Le sénateur Corbin : Lorsqu'un rapport est présenté, doit-il être approuvé par l'ensemble du comité, comme le laisse entendre la motion du sénateur Robichaud? Est-ce cela votre intention, honorable sénateur?

Le sénateur Robichaud : Non.

[Français]

Le sénateur Robichaud : En fait, je demande que le Sous-comité du programme et de la procédure fasse un rapport au comité, oral ou écrit, pour information seulement.

Le sénateur Corbin : Pas sujet à l'approbation du comité?

Le sénateur Robichaud : Non.

[Traduction]

Le président : Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

Le président : Passons maintenant à la motion n° 10.

Quelqu'un veut-il la proposer?

Le sénateur Losier-Cool : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président : Souhaitez-vous en discuter?

[Français]

Le sénateur Corbin : Pourriez-vous m'expliquer ce que dit l'alinéa 8(3)(a) de la politique relative à la présence des sénateurs publiée dans les *Journaux du Sénat* le mercredi 13 juin 1998?

[Traduction]

Le président : Je demanderais au greffier de répondre à cette question.

Mr. Armitage: The senators' attendance policy as published in the *Journals of the Senate* in 1998 included definitions of what was official business and public business. Senators on official business of the Senate are included in the attendance drafted in the beginning of the journals for that day's sitting if the Senate is sitting.

Senator Corbin: What about public business?

Mr. Armitage: On public business, I am not as certain. It is part of the attendance register as being on public business but I do not believe you are registered in the journals.

The Chairman: I understand that to be the case as well. Public business will list you as not absent but not present in the Senate, that is, away on some business that does not deduct a day from your 21-day allotment.

Senator Andreychuk: Is the difference not that official business is listed in two categories on our Hansard and public business is on our monthly register? It then goes into the public register only but it does not indicate anything to do with the chamber.

The Chairman: Number 2 I think is self-explanatory, so we have a motion.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Number 11 deals with travelling and living expenses of witnesses, which is a standard motion.

Senator Merchant: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Number 12 is electronic media coverage. May I have such a motion?

Senator Robichaud: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: With regard to number 13, before we deal with it, it would be my hope that, to the degree that we can, we tick to these time slots. There may be times when we need to extend or we need more time than we have. My thought and discussion with the clerk — and I have not discussed this yet with the deputy chair — is that if we are going to change, I would like to have some opinion from the members of the committee as to whether it would be acceptable that we anticipate the Tuesday meeting by half an hour or an hour, when necessary, instead of trying to find another time, which is difficult. We have done this in the past. It is so hard, particularly with the makeup of the Senate right now on our side where we do not have enough bodies to move them

M. Armitage : La politique relative à la présence des sénateurs publiée dans les *Journaux du Sénat* en 1998 définit les engagements publics et officiels. Les sénateurs qui accomplissent un engagement officiel du Sénat sont inscrits dans le registre des présences qui figure au début des journaux pour la séance du jour lorsque le Sénat doit siéger.

Le sénateur Corbin : Qu'en est-il des engagements publics?

M. Armitage : Pour ce qui des engagements publics, je ne suis pas certain. Votre nom sera inscrit dans le registre des présences, mais je ne crois pas qu'il apparaîtra dans les journaux.

Le président : Effectivement. Dans le cas d'un engagement public, on ne vous considérera pas comme absent, ni comme présent au Sénat, mais bien en mission à l'extérieur. Par conséquent, on ne vous déduira pas une journée des 21 jours qui vous sont alloués.

Le sénateur Andreychuk : La différence ne tient-elle pas au fait que les engagements officiels sont inscrits dans deux catégories dans notre Hansard et que les engagements publics figurent sur notre registre mensuel? Ces derniers sont seulement consignés dans le registre public et n'ont rien à voir avec la Chambre.

Le président : À mon avis, le point 2 est explicite.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix : Oui.

Le président : Merci.

La motion n° 11 traite des frais de déplacement et de séjour des témoins. C'est une motion courante.

Le sénateur Merchant : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président : Vous plaît-il de l'adopter?

Des voix : Oui.

Le président : La motion n° 12 concerne la diffusion des délibérations publiques par les médias d'information électronique. Quelqu'un veut-il la proposer?

Le sénateur Robichaud : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président : Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

Le président : Avant de voter sur la motion n° 13, j'aimerais faire quelques remarques. J'espère que nous respecterons ces horaires autant que possible, même s'il arrive parfois que nous devions prolonger la séance ou que nous manquions de temps. Après avoir réfléchi et discuté avec le greffier — je n'en ai d'ailleurs pas encore parlé au vice-président — je crois que si nous devons changer, j'aimerais que les membres du comité me disent s'ils accepteraient de devancer la réunion du mardi d'une demi-heure, voire même d'une heure, au besoin. Cela nous éviterait de chercher une autre plage horaire. Nous l'avons déjà fait par le passé. C'est très difficile, particulièrement à cause de la composition actuelle du Sénat; nous ne sommes pas assez

around. If we are going to need time — and I am not going to make this a rule — I will inform the committee that at such and such a Tuesday we would start at 8:30 instead of 9:30.

Senator Andreychuk: We have to abide by these times spots. If we meet outside them, we have to seek permission of the whips because of the very point that you made, which is that we are sitting on many committees. I do not think we would have a problem if we asked to sit at 9 or something earlier. However, these are our time slots and only these time slots until the leadership is consulted.

The Chairman: I agree with that. I should have said subject to the *Rules of the Senate*, which state that we need approval from the whips.

Rather than trying to find another time, I suggest that, from time to time, we may want to seek approval from the whips to meet a little earlier, perhaps an hour maximum or half an hour.

Senator Smith: In the last session when we were doing the code of conduct where we had a lot of witnesses, on occasion we had to do something. What we found acceptable more than anything else was a 9 a.m. start or maybe once or twice an 8:30 one. We can make that decision in time to give people notice. That seemed to work better than any other thing, particularly when we had a heavy load of witnesses.

Senator Corbin: That is fine, but how much notice will members get? We have other assignments and if we do not have sufficient warning, it could be problematic for some of us.

The Chairman: My intent would be to give as much notice as possible, certainly a week minimum. I am not talking about phoning the previous day. As we meet, I would say that since we have a heavy agenda I would ask for permission at that time; and the clerk will remind me so that I do not blow that. As I said before, this committee has always been non-partisan and I intend for it to continue in that way.

Senator Corbin: I think we should ban the term partisan and partisanship from our language and that will settle it.

The Chairman: That is agreed.

The next item is the in camera transcripts. There has been some discussion of this in the past. If you have not had a chance to look at it, do you want to take a quick look first before we deal with it?

Senator Corbin: I would add, “and any member of the committee” of those authorized to see the transcripts.

The Chairman: I would like to pose that question to the committee. Should it be any member of the committee authorized by the committee, or any member that wishes to see them?

nombreux pour faire avancer les dossiers. Si nous avons besoin de plus de temps, j’aviserais le comité que nous commencerons à 8 h 30 au lieu de 9 h 30 tel ou tel mardi, mais ne pensez que ce sera la règle.

Le sénateur Andreychuk : Nous devons nous en tenir à ces horaires. Pour nous réunir en dehors de ces heures, nous devons avoir l’autorisation des whips car, comme vous l’avez mentionné, nous siégeons à de nombreux comités. À mon avis, il ne devrait pas y avoir de problème si nous demandons à commencer à 9 heures ou un peu avant. Toutefois, il faut respecter ces horaires jusqu’à ce qu’on ait consulté les personnes compétentes.

Le président : Je suis d’accord avec vous. J’aurais dû préciser que tout cela doit se faire dans le respect du *Règlement du Sénat* selon lequel on doit obtenir l’approbation des whips.

Plutôt que d’essayer de s’entendre sur une autre plage horaire, je propose que nous demandions la permission aux whips de nous réunir un peu plus tôt à l’occasion, entre 30 et 60 minutes avant l’heure prévue.

Le sénateur Smith : À la dernière session, lorsque nous avons étudié le code de conduite, nous avons reçu un grand nombre de témoins et, parfois, nous avons dû nous adapter. Nous nous sommes finalement entendus pour commencer à 9 heures et quelques fois, à 8 h 30. Il suffit de se décider à l’avance afin de pouvoir donner un préavis aux gens. Cette solution me paraît la meilleure, particulièrement lorsque nous avons beaucoup de témoins.

Le sénateur Corbin : D’accord, mais qu’entendez-vous par préavis? Nous sommes très occupés et si l’on ne nous informe pas suffisamment à l’avance, cela pourrait être problématique pour certains d’entre nous.

Le président : J’ai l’intention de vous aviser le plus tôt possible, c’est-à-dire au moins une semaine à l’avance. Je ne parle pas de vous téléphoner la veille. Étant donné notre horaire chargé, je demanderai la permission au cours de nos réunions. Le greffier me le rappellera. Comme je l’ai déjà mentionné, ce comité a toujours travaillé dans un esprit non partisan et je ferai tout mon possible pour que cela continue.

Le sénateur Corbin : Je crois que nous devrions bannir les termes « partisan » et « partisannerie » de notre vocabulaire. Cela réglerait le problème.

Le président : La motion est adoptée.

La prochaine motion concerne la transcription des séances à huis clos. On en a déjà discuté par le passé. Si vous n’avez pas eu l’occasion d’en prendre connaissance, souhaitez-vous y jeter un coup d’œil avant que nous l’abordions?

Le sénateur Corbin : J’ajouterais « et n’importe quel membre du comité » parmi ceux qui sont autorisés à voir les transcriptions.

Le président : J’aimerais poser cette question au comité : devrait-on donner accès aux transcriptions seulement aux membres autorisés du comité, ou bien à n’importe quel membre qui désire les consulter?

Senator Corbin: I sat on this committee from time to time and I would get the transcripts without even asking for them. What is the problem?

The Chairman: The in camera sessions generally are not recorded. We ask that the deputy chair and the chair be authorized to ask the clerk, in the rare cases where it would be felt necessary to conduct the business of the committee, to take notes that would help us in the deliberations, and that those notes be destroyed at the end of each session.

The suggestion by Senator Corbin raises a question in my mind that would change the intent somewhat by making it so that any and all members of the committee would have access to this. That is fine if that is what we want, but we are talking about what may be otherwise described as secret meetings where, for obvious reasons, we do not take notes or minutes. By making it available to all members, would that destroy some of that intent of the rules — for the committee not to take minutes for that reason?

[Translation]

Senator Robichaud: Mr. Chairman, if a member of the committee wanted to look at the transcripts, would it not be possible for him or her to speak to the clerk or the chair and discuss the matter in that way, which would avoid circulating the documents to everyone?

Take, for instance, a senator who was unable to attend an in camera meeting; he or she could still get an idea of what went on by speaking to the clerk, the chair or the deputy chair, which would avoid having to circulate the transcripts.

[English]

Senator Andreychuk: I want to make sure we are talking about in camera and not about secret meetings, because I think there is a difference. In camera means that you want to have a free and open discussion on some sensitive issue that would cause difficulty if in the public eye. It may cause difficulty to the person that is the subject matter of the hearing, it could cause difficulty to the general welfare of the Senate or whatever else. You can build your reasons why you should have an in camera meeting for the public good. What I do not agree with here is that members not have access to the transcript.

It also raises the point that even in in-camera meetings, as I understand it, any member of the Senate can attend. If that is the case, it cannot be restricted to only members of this committee. We did it before. I think we had this precedent the last time around on the code issue, and I voted against it, but I was in the minority. The majority voted to proceed. I do not know whether it was the exact wording we have here or whether it was different. I think it should be broader to the members. I have difficulty in having tapes that are not made available to everyone who has some responsibility for the issue. That is as broad as any Senate.

Le sénateur Corbin : Il m'est arrivé à quelques reprises de siéger à ce comité, et j'ai eu accès aux transcriptions sans même le demander. Quel est le problème?

Le président : Les séances à huis clos ne sont généralement pas enregistrées. Nous voudrions que le vice-président et le président soient autorisés à demander au greffier que, dans les rares cas où on l'estime nécessaire pour la conduite des travaux, il soit possible de prendre des notes utiles pour nos délibérations, que l'on détruirait à la fin de chaque séance.

La suggestion du sénateur Corbin m'amène à me demander si, en permettant à n'importe quel membre du comité d'avoir accès aux transcriptions, on ne se trouve pas ainsi à modifier l'objet de la motion. Si c'est ce que nous voulons, soit, mais nous parlons ici de ce qu'on décrit par ailleurs comme des séances secrètes, au cours desquelles, pour des raisons évidentes, nous ne prenons aucune note ni ne rédigeons aucun compte rendu. En donnant à tous les membres l'accès à ces notes, est-ce qu'on ne trahirait pas les intentions derrière cette règle — soit que le comité n'écrive pas de comptes rendus pour les motifs invoqués?

[Traduction]

Le sénateur Robichaud : Monsieur le président, dans le cas où un membre du comité voudrait prendre connaissance de ces transcriptions, est-ce qu'il ne pourrait pas le faire en allant voir le greffier ou le président et en prendre connaissance de cette façon, ce qui éliminerait la distribution à tous les gens?

Par exemple, advenant qu'un sénateur n'a pu assister à une réunion qui s'est tenue à huis clos, il pourrait quand même avoir une idée de ce qui s'est passé en consultant le greffier, le président ou le vice-président, et de cette façon on éliminerait la distribution de ces transcriptions.

[Traduction]

Le sénateur Andreychuk : Je veux m'assurer que nous parlons bien des séances à huis clos, et non des réunions secrètes, parce qu'il ne s'agit pas de la même chose. Tenir une séance à huis clos signifie qu'on souhaite discuter d'un sujet délicat de façon libre et ouverte, et que cela pourrait poser problème si la séance était publique. Cela pourrait également causer du tort à la personne dont il est question, ou aller à l'encontre des intérêts du Sénat, par exemple. Il existe de multiples raisons pour lesquelles on devrait, pour le bien du public, tenir une séance à huis clos. Mais ce à quoi je m'oppose, c'est au fait que les membres n'aient pas accès aux transcriptions.

Cela soulève un autre point; si j'ai bien compris, n'importe quel sénateur peut participer aux séances à huis clos. Si c'est le cas, celles-ci ne peuvent être réservées aux seuls membres de notre comité. Nous l'avons déjà fait. Nous avons créé un précédent la dernière fois en ce qui concerne le code. J'ai voté contre, mais je faisais partie de la minorité. La majorité a décidé d'aller de l'avant. J'ignore si le libellé était le même que celui que nous avons sous les yeux. Je crois qu'on devrait assouplir les règles. J'accepte difficilement le fait qu'on interdise l'accès à certains enregistrements aux personnes qui sont responsables d'un dossier. Il faudrait être plus souple.

I am not in favour of it as it is presently structured, but I was voted down last time.

Senator Smith: I think Senator Andreychuk has characterized the relevance of this issue as having its genesis with regard to the code. When we were developing the code we tried to have a consensus on both sides of the house, and I think we basically were successful there. This agreement required a lot of goodwill, but that goodwill did happen.

There were a couple of instances, and I will not get into what they were, where one particular member had a very different point of view. The fact that one particular member had a very different point of view did not upset the fact that both sides — certainly in terms of the leadership and the consensus — agreed on the major principles. I think the wording of this item came from that reality.

As to where my head is on this, I am open-minded. As a general rule, I do not disagree with the point that is being raised here. However, the circumstances were special and the end result was that nothing unfortunate happened. We did manage to get through that chapter, and I think it was successful. That is the genesis and the rationale for why it was worded that way, to the best of my recollection.

Senator Corbin: I suggest that we deal with this matter on a case-by-case basis if we are going to prevent distribution to senators attending committees. If a case arises where personal interests, prejudice, call it what you want, require that minutes not be circulated, the blues not be circulated, we can deal with it at that time. Otherwise, any senator who wishes to see the transcript after the meeting would be allowed to do so. Let us not overcharge this system, which is already pretty restrictive at times. I am for openness, not for closure.

[Translation]

Senator Robichaud: I was going to make the same point Senator Corbin just made, regarding the fact that we are deciding whether, from time to time, we will be circulating the transcripts or not. For my part, I think we should set that aside and wait for the situation to arise.

[English]

Senator Cordy: There were extenuating circumstances during the last session in dealing with the issues that you had to deal with, but I agree with Senator Corbin that we leave this for now. If need be, we can visit it for particular circumstances.

The Chairman: I do not have a problem with that either. I thought it was important enough to have a discussion on this issue because I understand the sensitivities. I think we have enough of a consensus that we may not need this item right now. If we need it, then we deal with it each and every time that we need it. Does this create a problem for the staff?

Mr. Armitage: My only consideration is that you will come upon an agenda item where the steering committee will decide that you should meet in camera and the meeting will be called without your having the chance to discuss this beforehand. As a

Je n'approuve pas cette règle dans sa forme actuelle, mais la dernière fois que j'ai voté, j'ai perdu.

Le sénateur Smith : Je pense que le sénateur Andreychuk a bien défini la pertinence de cette question en disant qu'elle tire son origine du code. Lorsque nous avons élaboré le code, nous avons tenté d'obtenir le consensus des deux côtés de la Chambre, et je crois que pour l'essentiel, nous avons réussi. Cet accord nécessitait beaucoup de bonne volonté, et il y en a eu.

Dans quelques cas que je ne préciserai pas, un sénateur avait une opinion très différente de celle des autres. Mais cela n'a rien changé au fait que les deux parties — pour ce qui est du leadership et du consensus — se sont entendues sur les grands principes. Je crois que le libellé de la motion reflète cette réalité.

Pour ce qui est de mon opinion à ce sujet, je suis ouvert. De façon générale, je n'ai rien contre le point soulevé ici. Néanmoins, les circonstances étaient particulières et, en fin de compte, rien de regrettable ne s'est produit. Nous avons réussi à clore ce chapitre, à mon avis avec succès. C'est là l'origine et la raison du libellé de cette motion, pour autant que je me souvienne.

Le sénateur Corbin : Si nous devons empêcher la distribution des transcriptions aux sénateurs qui assistent aux comités, je propose que nous procédions au cas par cas. Si, dans certains cas, pour une question d'intérêts personnels, de préjudice ou autre, les comptes rendus, les bleus, ne doivent pas circuler, nous y verrons à ce moment-là. Sinon, n'importe quel sénateur qui souhaite consulter les transcriptions après la séance sera autorisé à le faire. N'alourdissons pas davantage la procédure, qui est déjà très restrictive, parfois. Je suis partisan de l'ouverture.

[Français]

Le sénateur Robichaud : J'allais faire le point que le sénateur Corbin vient de faire, concernant le fait qu'on décide, lorsque l'occasion se présentera, de distribuer les transcriptions ou non. Pour ma part, je pense qu'on devrait laisser cela de côté et attendre que la situation se présente.

[Traduction]

Le sénateur Cordy : À la dernière session, certaines circonstances nous ont permis de régler quelques questions, mais je conviens avec le sénateur Corbin que nous devrions laisser cela de côté pour l'instant. Nous pourrions y revenir si des circonstances particulières l'exigent.

Le président : Je n'y vois aucun problème moi non plus. Il m'apparaissait important d'avoir une discussion à ce sujet, parce que je comprends les préoccupations de certains. Mais je crois que nous sommes d'accord sur le fait qu'il n'est pas utile de nous pencher sur cette question pour l'instant. Nous y reviendrons chaque fois que ce sera nécessaire. Est-ce que cela pose problème au personnel?

M. Armitage : La seule remarque que j'aurais à faire est que le comité directeur peut décider que vous devez vous réunir à huis clos pour discuter d'un point particulier à l'ordre du jour, et fixer la date de la séance sans que vous ayez eu la possibilité d'en parler

result, you will take up 10 or 15 minutes on this item at that time and it will get in the way of the conduct of the meeting. The form and structure is entirely up to the committee. I thought it would be helpful if you had a structure of some sort to begin with. If you wanted to make it more open and then restrict it on a case-by-case basis, that might be more efficient than having to go through this debate at the beginning of a meeting each time this subject came up.

The Chairman: How about if I suggest that we take another look at this and rewrite it for the next meeting to better reflect the wishes of the committee?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Since there is no other business that we need to deal with today, I do not think there is a need to have a meeting tomorrow unless someone really wants to have lunch with the rest of us. I suggest we have a meeting next Tuesday. At that time we would bring you a report on the outstanding items from the previous session that were not dealt with or were left in limbo. I also suggest that if we do not need Wednesday meetings, I will not call Wednesday meetings.

The clerk suggests that we should talk about the budget, since we may need a couple of bucks from time to time if we are going to have meetings.

Senator Smith: I think we should hold that over because we will need a little better feel for one particular subject matter.

The Chairman: We are not having lunch tomorrow. For your information, we have been spending somewhere around \$16,000 to \$17,000 per year, which is principally for the Wednesday lunches. I do not expect any unforeseen expenses for items we may deal with in the future. I do not expect that will change much, but we will bring a budget presentation for next Tuesday as well.

Unless there is anything else, I declare the meeting adjourned until next Tuesday morning at 9:30 a.m.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, June 6, 2006

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:32 a.m. to give consideration to procedural issues related to the User Fee Act.

Senator Consiglio Di Nino (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome to our first meeting of session.

au préalable. Vous aurez donc à débattre de la motion en question pendant 10 ou 15 minutes à ce moment-là, et cela ralentira les travaux. Il revient au comité et à lui seul de décider de la forme et du cadre de ses séances. J'ai pensé qu'il serait utile que vous disposiez d'une certaine structure comme point de départ. Si vous voulez rendre les séances plus ouvertes, quitte à imposer des restrictions selon les cas, cela pourrait être plus efficace que d'avoir à relancer le débat au début de chaque séance toutes les fois que le sujet refait surface.

Le président : Que penseriez-vous d'y jeter un autre coup d'œil et de réécrire le libellé pour la prochaine séance, afin qu'il reflète davantage l'opinion du comité?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Puisque nous en avons terminé, je ne crois pas que nous ayons besoin de nous revoir demain, si ce n'est pour dîner ensemble. Je propose que nous nous réunissions mardi prochain. À ce moment-là, nous vous apporterons une liste des affaires en suspens depuis la session dernière, que l'on n'a pas réglées ou que l'on a laissées de côté. Par ailleurs, si les séances du mercredi ne sont pas nécessaires, je propose de ne convoquer aucune réunion ce jour-là.

Le greffier me fait remarquer que nous devrions parler du budget, étant donné que nous aurons besoin d'argent de temps en temps pour nos rencontres.

Le sénateur Smith : Je pense que nous devrions garder cela pour plus tard car nous devons être dans un meilleur état d'esprit pour aborder un tel sujet.

Le président : Nous ne dînerons pas ensemble demain. À titre d'information, sachez que nous avons dépensé annuellement de 16 000 à 17 000 \$, principalement pour les dîners du mercredi. Je ne pense pas que les questions que nous aurons à traiter entraîneront des dépenses imprévues. Je ne m'attends pas à ce que cela change vraiment, mais nous présenterons aussi un budget mardi prochain.

La prochaine séance aura lieu mardi matin, à 9 h 30. S'il n'y a pas autre chose, la séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 6 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 9 h 32 pour examiner des questions de procédure relatives à la Loi sur les frais d'utilisation.

Le sénateur Consiglio Di Nino (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Soyez les bienvenus à notre première réunion de la session.

Before us today, we have one item. There is a background note in front of you by now, I would hope, on Bill C-212. A private member's bill, respecting user fees, was passed. I believe a condition of the bill was that whenever a change was proposed to the user fees, particularly an increase in the user fees, the proposals were to be tabled in the Senate and House of Commons and reviewed, or may be reviewed, by an appropriate standing committee. It is that issue we will discuss. Rather than my giving you any further information, I will turn it over to our witness, this morning, Dr. O'Brien.

Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk, Legislative Services: Honourable senators, the User Fee Act was adopted in 2004. As the chair explained, it was a private member's bill sponsored by Mr. Roy Cullen, M.P. The purpose was to provide a consultation process with the stakeholders before the introduction of new user fees, or the increase or extension of existing user fees. The legislation sets out an approval process by Parliament.

In a nutshell, honourable senators, documents come forward from various government departments and agencies — Industry Canada, Parks Canada and the CRTC. The various departments are now required to submit to Parliament a list of proposed fees that are either to be extended or increased. These documents are tabled, pursuant to this new legislation, in both Houses of Parliament.

Mr. Cullen drafted his bill from a House of Commons perspective. In fact, when the bill arrived in the Senate, there was no mention of the Senate procedures — or the approval of the Senate, for that matter — with respect to the Senate's input on approving these user fees. It is not surprising that Senator Robichaud is smiling.

The Senate, as it has done in the last number of years, has stood up for its rights and amended the bill. The amendment included that any approval for user fees must include the consent of the House of Commons, as well as the Senate.

Unfortunately, the bill was structured more on House of Commons procedures. When documents are tabled in the House, they are automatically deemed referred to the appropriate committee. The House of Commons has structured its committees around departments, so the appropriate committee was identified easily; if it was Industry Canada, that committee deals with Industry Canada issues.

The Senate committees, as you know, are structured more on policy lines, and they go back for many years. We do not have the one-to-one link with each of the departments.

We noticed this when the act was passed, but elections had intervened. At least three reports from departments were tabled in the Senate, but they were not deemed referred to any appropriate

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une question. On vous a remis, je l'espère, une note d'information sur le projet de loi C-212, projet de loi d'initiative parlementaire concernant les frais d'utilisation, qui a été adopté. Une des conditions énoncées dans le projet de loi, je crois, est que chaque fois qu'un changement est proposé aux frais d'utilisation, en particulier une augmentation, les propositions doivent être déposées au Sénat et à la Chambre des communes et elles sont ou peuvent être examinées par un comité permanent compétent. C'est de cette question que nous allons discuter. Au lieu de vous donner d'autres renseignements, je vais céder la parole à notre témoin ce matin, M. O'Brien.

Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal, Services législatifs : Honorables sénateurs, la Loi sur les frais d'utilisation a été adoptée en 2004. Comme l'a expliqué le président, il s'agissait d'un projet de loi d'initiative parlementaire parrainé par le député Roy Cullen. Le projet de loi avait pour but de créer un processus de consultation avec les intervenants avant la mise en place de nouveaux frais d'utilisation, l'augmentation de tels frais ou leur prorogation. La Loi prévoit un processus d'approbation par le Parlement.

En résumé, honorables sénateurs, des documents parviennent de différents ministères et organismes gouvernementaux — Industrie Canada, Parcs Canada et le CRTC. Les ministères ou organismes sont maintenant tenus de soumettre au Parlement une liste des frais proposés qui sont soit prorogés, soit augmentés. Ces documents sont déposés, conformément à la nouvelle loi, aux deux Chambres du Parlement.

M. Cullen a rédigé son projet de loi sous l'angle des intérêts de la Chambre des communes. En fait, lorsque le projet de loi est arrivé au Sénat, il n'était nullement mention des procédures du Sénat — ou de l'approbation du Sénat, à vrai dire — en ce qui concerne le rôle du Sénat dans l'approbation de ces frais d'utilisation. Il n'est pas étonnant de voir le sénateur Robichaud sourire.

Le Sénat, comme il l'a fait au cours des dernières années, a défendu ses droits et modifié le projet de loi. L'amendement proposé disposait que toute approbation des frais d'utilisation nécessitait le consentement de la Chambre des communes et du Sénat.

Malheureusement, le projet de loi était davantage structuré en fonction des procédures de la Chambre des communes. Lorsque des documents sont déposés à la Chambre, ils sont automatiquement réputés renvoyés au comité compétent. La Chambre des communes a structuré ses comités en fonction des ministères, de sorte que le comité compétent soit facile à identifier; s'il s'agit d'Industrie Canada, ce comité examine des questions qui touchent ce ministère.

Comme vous le savez, les comités du Sénat sont davantage structurés en fonction de grands programmes et ils sont en place depuis de nombreuses années. Nous n'avons pas ce lien entre comités et ministères.

Nous avons remarqué une chose lorsque le projet de loi a été adopté, mais les élections ont été déclenchées. Au moins trois rapports provenant de ministères ont été déposés au Sénat, mais

committee, basically for the lack of an identifiable procedure. We come before you today as a way to facilitate the proceedings in the Senate.

There is a 20-day time limit from the time the document is tabled in Parliament to the time that the committee is deemed to have adopted it. If the committee takes no action, the document is considered to be approved. The purpose of coming before you is to discuss options for the appropriate procedure to refer these documents describing user fees to the appropriate committee.

Basically, there are three options. One is our normal procedure. The document is tabled first by the Deputy Leader of the Government. Either that day or later, the deputy leader gives notice of a motion that the documents with respect to user fees on fisheries be referred to the fisheries committee — or the deputy leader suggests which committee the documents should go to. It would be put to the Senate by a motion; and it would be adopted like a normal order of reference for a committee.

A number of these things can come up in the course of a fiscal year. In that case, one committee could be identified as the committee responsible for user fees, such as the Standing Senate Committee on National Finance. I believe that Mr. Cullen's bill did go to the national finance committee. I think that committee dealt with the bill originally and that is where that bill was studied.

Then you might want to consider making a change in rule 86, identifying user fees increases as part of the broad mandate of the national finance committee.

Or, and this is perhaps a little bit more problematic —

[*Translation*]

Section 4 of the Bill states:

The Committee is deemed to have been advised of any proposal that is tabled in accordance to subsection 2.

[*English*]

Every proposal tabled under subsection 2 is deemed referred to the committee.

We have this wording that once the document is tabled, it is deemed to be referred to the appropriate committee — assuming that there is almost no debate; that there is an automatic order of reference that would be a statutory order of reference.

To be honest, a number of statutes have this wording — that this annual report of a committee is deemed referred to the appropriate committee. Notwithstanding that, the Senate has most often exerted its privileges in the sense that notwithstanding whatever a statute says, we have the privilege to determine our internal proceedings. That is our right. We decide which committee or which action to be taken with respect to referral of a committee report or whatever.

ils n'ont été réputés renvoyés à aucun comité compétent, essentiellement faute de procédures à cet effet. Nous nous adressons à votre comité aujourd'hui pour faciliter les procédures au Sénat.

Un délai de 20 jours est prévu entre le moment où le document est déposé au Parlement et celui où le comité est réputé l'avoir adopté. Si le comité ne prend aucune mesure, le document est considéré comme approuvé. La raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour discuter de possibilités quant à la procédure appropriée pour renvoyer ces documents sur les frais d'utilisation au comité compétent.

Trois options sont proposées. La première est notre procédure normale. Le document est d'abord déposé par le leader adjoint du gouvernement. Le même jour ou plus tard, le leader adjoint donne un avis de motion portant que les documents concernant les frais d'utilisation pour les pêches soient renvoyés au comité des pêches — ou encore, le leader adjoint indique à quel comité les documents doivent être renvoyés. Cela se ferait par la voie d'une motion du Sénat qui serait adoptée comme un ordre de renvoi normal donné à un comité.

Plusieurs situations de ce genre peuvent se présenter au cours d'un exercice financier. En pareil cas, un comité pourrait être désigné comme le comité responsable des frais d'utilisation, en l'occurrence le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je crois que le projet de loi de M. Cullen a effectivement été renvoyé au comité des finances nationales. Je crois également que ce comité s'est penché sur le projet de loi au départ et que c'est par ce comité que le projet de loi a été examiné.

Ensuite, il se peut que l'on veuille modifier l'article 86 du Règlement, en incluant les frais d'utilisation dans le mandat général du comité des finances nationales.

Ou bien, et c'est là peut-être un petit peu plus difficile...

[*Français*]

L'article 4 du projet de loi dit que :

Le comité est saisi d'office de toute proposition déposée en application du paragraphe 2.

[*Traduction*]

Toute proposition déposée en vertu du paragraphe (2) est réputée renvoyée au comité.

Le texte dit qu'une fois le document déposé, il est réputé avoir été renvoyé au comité compétent — en supposant qu'il n'y a pratiquement pas de débat, qu'il y a d'office un ordre de renvoi qui serait un ordre de renvoi réglementaire.

Bien honnêtement, plusieurs lois renferment ce libellé, à savoir que tel rapport annuel d'un comité est réputé renvoyé au comité compétent. Malgré cela, le Sénat a presque toujours exercé ses privilèges en ce sens où, nonobstant le libellé d'une loi, nous avons le privilège de déterminer nos procédures internes. C'est notre droit. Nous décidons du comité ou de la mesure à prendre concernant le renvoi d'un rapport de comité ou quoi que ce soit.

We have had examples where, notwithstanding that there might be a deeming section within a particular statute, an appropriate motion is made, debated and referred to a committee. However, as has been pointed out, this wording is finding its way into many statutes — that things are deemed referred to a particular committee automatically.

Senator Joyal: Which article are you referring to?

Mr. O'Brien: This is clause 4, subsection 4 of the act, on page 3.

You might want to consider, as an option, that the rules of the Senate could be amended to allow the Deputy Leader of the Government to name the committee to study the proposal when tabling the document. This option means that no debate on that issue would be held. Perhaps an announcement could be made immediately upon the tabling of the document that pursuant to the statute or pursuant to the rule, if one was to make a rule, this document is referred to the fisheries committee, the agriculture committee, or whatever appropriate committee the user fee is dealing with.

[Translation]

Mr. Chairman, those are the key points of my presentation this morning.

[English]

The Chairman: Just to clarify, I think your briefing note states that three times there could have been referrals to committees. How did we deal with them in the Senate?

Mr. O'Brien: We did not take any action, nor did the House of Commons. There is a 20-sitting-day timeline; and because of elections and dissolution, the thing died upon dissolution.

We are coming back to you because we have word from the departments — especially from Industry Canada — that a report will come before Parliament shortly.

The Chairman: For our records, each time there has been an instance where the item should have been referred, the 20 days elapsed and it was automatically deemed to have been accepted. Is that correct?

Mr. O'Brien: No; the dissolution occurred before the 20 days were finished, so they have to start over again.

The Chairman: I do not know if that is as clear as mud. We will go to questions now.

Senator Joyal: I am trying to reflect without thinking of the obligations the way they are stated in the legislation. The 20 days are, of course, the 20 sitting days. It is a short period of time. It can happen at a moment that Parliament is caught with —

Mr. Robert: Twenty days, not 20 sitting days.

Senator Joyal: It is even more stringent.

Il y a des exemples où, nonobstant le fait que l'on puisse trouver ce libellé dans une loi en particulier, une motion appropriée est déposée, débattue et renvoyée à un comité. Cependant, comme on l'a souligné, ce libellé se trouve dans de nombreuses lois — à savoir que des choses sont réputées renvoyées d'office à un comité en particulier.

Le sénateur Joyal : À quel article faites-vous référence?

M. O'Brien : À l'article 4, paragraphe (4), en page 3.

Vous pourriez envisager, parmi les possibilités, que le Règlement du Sénat soit modifié pour permettre au leader adjoint du gouvernement de désigner le comité qui étudiera la proposition au moment du dépôt du document. Cette option signifie qu'aucun débat sur la question n'aurait lieu. Peut-être une annonce pourrait-elle être faite dès le dépôt du document que, conformément à la loi ou au règlement, si l'on veut adopter une règle, que ce document est renvoyé au comité des pêches, au comité de l'agriculture ou à tout autre comité compétent selon l'objet des frais d'utilisation.

[Français]

Monsieur le président, ce sont les points clés de ma présentation, ce matin.

[Traduction]

Le président : Une précision : je crois que, selon votre note d'information, il aurait pu y avoir trois fois renvoi à des comités. Qu'en a-t-on fait au Sénat?

M. O'Brien : Nous n'avons pris aucune mesure, pas plus que la Chambre des communes. Il faut respecter le délai de 20 jours de séance et, à cause des élections et de la dissolution du Parlement, tout s'est arrêté au moment de la dissolution.

Nous nous adressons de nouveau à votre comité parce que selon les ministères — surtout Industrie Canada —, un rapport pourrait être déposé bientôt au Parlement.

Le président : Pour les fins du compte rendu, chaque fois qu'il y a eu un cas où un document aurait dû être renvoyé, le délai de 20 jours s'est écoulé et le document a été d'office réputé avoir été accepté. Est-ce exact?

M. O'Brien : Non; la dissolution des deux Chambres a eu lieu avant que le délai de 20 jours n'expire; il faut donc recommencer.

Le président : Je ne sais pas si cela est aussi clair que de l'eau de roche. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Joyal : J'essaie de réfléchir sans penser aux obligations telles qu'elles sont précisées dans la loi. Bien sûr, les 20 jours, ce sont 20 jours de séance. C'est court. Il se pourrait qu'à tout moment, le Parlement soit pris...

M. Robert : Vingt jours, pas 20 jours de séance.

Le sénateur Joyal : C'est encore plus contraignant.

Mr. O'Brien: For example, today is the twentieth sitting day of our new Parliament, which started April 3. We are now June, so 20 sitting days can be —

The Chairman: Do we need a clarification?

Mr. O'Brien: Sorry, it is 20 sitting days.

Senator Joyal: It is 20 sitting days.

The Chairman: Now that it is clear, can we continue?

Mr. O'Brien: We will look at section 6(2).

Senator Joyal: Twenty sitting days is a short period of time for a session. If a committee were in the middle of consideration of other proposed legislation or reference mandated by the House, it would have to stop those deliberations and decide whether to consider the increases. For example, there might be an increase in Parks Canada fees, which is a large application across Canada. The issue would create general concern because there are many implications. Therefore, the committee would want to hear from Parks Canada officials from the various regions to have a full understanding of the potential impact of that increase across the country. Given the time limits involved, we should adopt the procedure that would provide the fastest referral to committee.

The longer we wait within those 20 days, the less time the committee has for its deliberations.

We should adopt the procedure that would be most effective for quick referral of the matter to committee so that it has sufficient time to consider the issue fully. Otherwise, the changes might simply be rubber-stamped, thereby not satisfying the objective of the legislation, which is to give both Houses of Parliament an opportunity to examine the increases and their impact.

In your view, which option should provide the fastest procedure?

Mr. O'Brien: Usually it is pretty non-controversial to refer a matter to a committee. At most, it would take one day to give a notice of motion that senators will refer the Parks Canada matter to the environment committee. One sitting day is five per cent of the time. Obviously, the most efficient way is to determine which committee is most appropriate to examine these changes in user fees, to make it known to the House and to have an entry in the journal that this document was deemed referred to the selected committee.

By having one day's notice, you have an opportunity for discussion, perhaps, among the house leaders to reach a consensus on the appropriateness of the committee. For example, if you were to refer these matters to the national finance committee then, if someone were to object, you could make an exception to the rule. The notice would allow discussion

M. O'Brien : Par exemple, aujourd'hui, c'est le vingtième jour de séance de notre nouvelle législature, qui a commencé le 3 avril. Nous sommes maintenant en juin, donc 20 jours de séance, cela peut être...

Le président : Avons-nous besoin d'une précision?

M. O'Brien : Désolé, c'est 20 jours de séance.

Le sénateur Joyal : C'est 20 jours de séance.

Le président : Maintenant que cela est clair, pouvons-nous continuer?

M. O'Brien : Nous allons examiner le paragraphe 6(2).

Le sénateur Joyal : Vingt jours de séance, c'est court pour une session. Si un comité se trouvait en plein milieu de l'étude d'un autre projet de loi ou d'un autre renvoi de la Chambre, il devrait interrompre ses délibérations et décider s'il doit examiner les augmentations. Par exemple, il pourrait y avoir une augmentation dans les frais d'utilisation à Parcs Canada, qui aurait de grandes répercussions partout au Canada. La question créerait des inquiétudes chez tout le monde parce qu'elle a de nombreuses incidences. Par conséquent, le comité voudrait entendre les représentants de Parcs Canada des différentes régions pour bien comprendre les répercussions possibles de cette augmentation d'un bout à l'autre du pays. Compte tenu des délais en cause, nous devrions adopter la procédure qui assurerait le renvoi le plus rapide possible à un comité.

Plus on attend longtemps durant cette période de 20 jours, moins le comité a de temps pour ses délibérations.

Nous devrions adopter la procédure qui serait la plus efficace pour effectuer un renvoi rapide de la question au comité de sorte qu'il ait suffisamment de temps pour l'examiner à fond. Autrement, les changements pourraient être simplement approuvés sans réflexion, ce qui ne satisferait pas à l'objectif du projet de loi de donner aux deux Chambres du Parlement la possibilité d'examiner les augmentations et leurs incidences.

À votre avis, quelle procédure serait la plus rapide?

M. O'Brien : Habituellement, cela ne pose guère de problèmes de renvoyer une question à un comité. Au plus, il faudrait une journée pour donner avis de la motion portant que les sénateurs renverront la question de Parcs Canada au comité de l'environnement. Une journée de séance, c'est 5 p. 100 du temps. De toute évidence, la façon la plus efficace consiste à déterminer quel comité est le plus approprié pour examiner ces changements dans les frais d'utilisation, d'en informer la Chambre et de le faire inscrire au Journal, à savoir que ce document est réputé avoir été renvoyé au comité désigné.

En donnant un avis d'une journée, il est possible de discuter de la question, peut-être, entre les leaders à la Chambre, pour en venir à un consensus sur la pertinence du comité. Par exemple, si on devait renvoyer ces questions au comité des finances nationales, si quelqu'un devait s'y opposer, on pourrait adopter une exception au Règlement. L'avis permettrait la discussion

among committee chairs and you might find additional delays if you do not have the right committee.

Senator Joyal: Let us take another example, such as an increase in passport fees, which could cause lengthy debate, or perhaps a new kind of identification card, vis-a-vis our friends south of the border. Those changes would bring about a highly political discussion that could lead to greater debate of the procedure than the substance of the issue. The most important thing to keep in mind is the substance of the increase, the reasons behind it and the impact on the country; not where it should be debated. The substance, reasons and the impact come first. Then where it will be debated comes next, while reserving as much time as possible to accomplish that. That is the purpose of this statute.

It should be more the prerogative of committees. Then, it would be better to amend rule 86 to make it part of the terms of reference of the committees. We could adopt a standard change to rule 86, whereby each committee enumerated is competent to take any discussion as to increases in fees. Then, the issue would be referred automatically to the committee.

The Chairman: I have a clarification. Would option one be more flexible, whereby the house leader could submit the item to a committee that could deal with it in a timely way rather than send it to a pre-designated committee that might not have sufficient time to deal with it. I put that forward for consideration.

Charles Robert, Principal Clerk, Procedure, Senate of Canada: It is to try to respect the language of the law that the Senate has adopted, and to take the meaning of the word “deemed” more seriously. To take the point of Senator Joyal, it is important to maximize the time available to the committee to examine the user fee application increase. Perhaps, through a change in the *Rules of the Senate*, the Leader of the Government or the Deputy Leader of the Government who tables the document could be authorized to announce to the house what committee the matter would be referred to and that would allow the declaration to be deemed, for Senate purposes, an order of reference. There would be no real debate. Presumably, the debate would take place prior to the tabling through consultations, scroll meetings and other occasions between the members of the leadership.

[Translation]

Senator Robichaud: That was my suggestion. The Deputy Leader of the Government and the Deputy Leader of the Opposition, after consultation, could enter it on the scroll so that the two sides of the House can be properly advised and, from there, we take the shortest route to send it to committee. The consultation would also help determine, in some cases, which committee really has the time to deal with such a proposal. Sometimes committees may be travelling or have work that is

entre les présidents de comité et vous pourriez vous retrouver avec des retards additionnels si la question n'est pas renvoyée au bon comité.

Le sénateur Joyal : Prenons un autre exemple, comme l'augmentation des droits d'obtention d'un passeport, question qui pourrait susciter de longs débats, ou peut-être une nouvelle carte d'identité, pour nos amis au sud de la frontière. Ces changements provoqueraient une discussion très politique qui pourrait à son tour générer un plus grand débat sur la procédure que sur le fond de la question. La chose la plus importante à retenir, c'est le caractère même de l'augmentation, les raisons pour lesquelles on la demande et l'impact qu'elle aura sur le pays, et non pas de savoir où la question devrait être discutée. Le fond même de la question, les raisons et les répercussions viennent en premier lieu. Ensuite vient le problème de savoir où la question sera débattue, tout en réservant le plus de temps possible à cette fin. Voilà l'objectif de cette mesure législative.

Cela devrait être davantage la prérogative des comités. Ensuite, il serait préférable de modifier l'article 86 du Règlement pour l'intégrer aux mandats des comités. Nous pourrions adopter une modification normale à l'article 86 du Règlement, selon laquelle chaque comité désigné a la compétence nécessaire pour discuter des augmentations des frais d'utilisation. Ensuite, la question serait renvoyée d'office au comité.

Le président : J'aimerais avoir une précision. Est-ce que la première option serait plus souple, selon laquelle le leader à la Chambre pourrait soumettre la question à un comité qui pourrait l'examiner rapidement plutôt que de la renvoyer à un comité désigné au préalable qui pourrait ne pas avoir suffisamment de temps pour l'examiner. C'est une chose que l'on pourrait prendre en considération.

Charles Robert, greffier principal, Procédures, Sénat du Canada : C'est pour respecter la lettre de la loi que le Sénat a adopté le terme « réputé » et pour prendre plus au sérieux la signification de ce terme. Pour revenir à ce que disait le sénateur Joyal, il est important de maximiser le temps dont dispose le comité pour examiner la demande d'augmentation des frais d'utilisation. Peut-être qu'en modifiant le *Règlement du Sénat*, le leader du gouvernement ou le leader adjoint du gouvernement qui dépose le document pourrait être autorisé à annoncer à la Chambre à quel comité la question serait renvoyée et cela permettrait que la déclaration soit réputée, aux fins du Sénat, être un ordre de renvoi. Il n'y aurait pas véritablement de débat. On suppose que le débat aurait lieu avant le dépôt du document lors des consultations, des points de presse et autres rencontres, entre les dirigeants.

[Français]

Le sénateur Robichaud : C'était ma suggestion. Le leader adjoint du gouvernement et le leader adjoint de l'opposition, après consultation, pourraient l'inscrire au « scroll » afin que les deux côtés de la Chambre soient bien informés et de là, on prend la piste la plus courte pour l'envoyer à un comité. La consultation permettrait aussi, dans certains cas, de savoir quel comité a vraiment le temps de s'occuper d'une telle proposition. Il arrive que les comités soient en voyage ou ont des travaux bien

scheduled well in advance. After consultation with the concerned committee chairs, the two Leaders could then make a proposal to the House.

[English]

Senator Smith: I am trying to keep an open mind. I respond favourably to the point that Senator Joyal has made that we have to be expeditious. An act was passed some years ago, to which I was sympathetic, called the Clarity Act. I know that not everyone agreed with it but I like the clarity concept so you know what will happen.

The referral to committee should happen expeditiously so I am open to the third option of automatically sending the matter to the national finance committee. I cannot recall them travelling in recent years, although maybe they do. In that way, there would be equality in terms of having the same committee group hear each one out. If the increase were related to farmers' fees and the matter were referred to the agriculture committee, the members would be against it. We know that before it even gets there. Maybe you have something where nobody is adversely prejudiced, if there is equal treatment. I am thinking out loud.

Another thing, in a system where the government decides arbitrarily and unilaterally which committee it might go to — and presumably, there would be a rationale for it — is it desirable to arbitrarily and unilaterally decide where it would go when the votes might not be there in a minority situation such as we have now? I am not being negative against this or any government. I am still open-minded, but those ideas are ruminating in my mind.

[Translation]

Senator Robichaud: If it is a question that concerns fisheries — let's take the increase in user fees for example — the members of the Standing Committee on Fisheries would not take kindly to having another committee handle an issue that directly concerns fisheries.

Over the years, the Fisheries Committee has kept abreast of increases in user fees and would therefore be in a better position to study the proposal. This would be the case for all committees since each one develops its own expertise. That is why the issue of user fees must be sent to the committee best qualified to study it.

[English]

The Chairman: Was it a question to Senator Smith?

Senator Robichaud: It is a comment or question.

The Chairman: Let us get a few more people in here and we will get a wider opinion.

déterminés à l'avance. Alors les deux leaders pourraient, après consultation avec les présidents des comités en cause, faire la proposition à la Chambre.

[Traduction]

Le sénateur Smith : J'essaie de garder l'esprit ouvert. Je suis d'accord avec le sénateur Joyal quand il a dit tout à l'heure que nous devons faire preuve de célérité. Il y a quelques années, la Loi sur la clarté a été adoptée, et j'étais d'accord. Je sais que ce n'était pas le cas de tout le monde, mais j'aime bien cette notion de clarté pour qu'on sache ce qui se produira.

Le renvoi au comité devrait se faire le plus rapidement possible; je suis donc ouvert à la troisième option qui est de renvoyer d'office la question au comité des finances nationales. Je ne me souviens pas que le comité ait voyagé ces dernières années, mais peut-être l'a-t-il fait. Ainsi, il y aurait égalité en ce sens où ce serait le même comité qui entendrait chacune des questions. Si l'augmentation s'appliquait aux frais d'utilisation des agriculteurs et que la question était renvoyée au comité de l'agriculture, les membres ne seraient pas d'accord. Nous le savons avant même que la question lui soit renvoyée. Peut-être personne ne subira-t-il de préjudice s'il y a un traitement égal. Je réfléchis à voix haute.

Autre chose : dans un système où le gouvernement décide arbitrairement et unilatéralement du comité auquel une question sera renvoyée — et on le suppose, cela serait justifié —, est-il souhaitable de décider arbitrairement et unilatéralement du comité auquel une question sera renvoyée quand on n'aura peut-être pas suffisamment de voix dans une situation de gouvernement minoritaire comme la nôtre actuellement? Je ne veux pas être négatif à l'égard du gouvernement actuel ni d'aucun autre gouvernement. Je garde l'esprit ouvert, mais ces idées me trottent dans la tête.

[Français]

Le sénateur Robichaud : S'il s'agit d'une question qui concerne les pêches, — prenons l'exemple de l'augmentation des frais d'utilisation — les membres du comité des pêches verraient d'un mauvais œil le fait qu'un autre comité soit saisi d'une question qui concerne directement les pêches.

Au cours des années, le comité des pêches s'est tenu au fait des augmentations de frais d'utilisation et serait donc en meilleure position pour étudier la proposition. C'est la même chose pour tous les comités puisque chacun d'eux développe sa propre expertise. C'est pourquoi il faut renvoyer la question des frais d'utilisation au comité le plus apte à l'étudier.

[Traduction]

Le président : La question s'adressait-elle au sénateur Smith?

Le sénateur Robichaud : C'est un commentaire ou une question.

Le président : Demandons à quelques autres personnes ici, pour avoir une opinion plus diversifiée.

Senator Cordy: The point has already been made that we must get it to committee as quickly as possible because 20 sitting days can go by quickly, particularly if the committee is involved in a study of some kind, has arranged speakers for particular dates or is travelling through Canada gathering information at hearings.

The first point is that the matter has to go to committee quickly.

I would hate to tie ourselves up by saying every single thing has to go to the national finance committee. Many things would likely find their way to that committee but I would not like a blanket statement that they must automatically go to that committee. I like the idea of a discussion between house leaders on both sides and that a referral be made by the Deputy Leader, because there could be extenuating circumstances where perhaps the agriculture committee, or the energy committee if we are looking at raises in park fees, would get it. I can see situations where committees with specific interests and background knowledge relevant to the user fees in particular situations would want to deal with it. In that case, they might be a bit upset that the national finance committee gets everything. I understand that all senators can take part in all committee discussions, but I would hate to have our hands tied to just one committee.

The Chairman: No one has talked about the amendment to the bills to give 60 days, but I will let that go.

Senator Joyal: I was thinking, too, about possible amendments to the bill as an option.

The Chairman: It will probably pass.

Senator Joyal: I was first attracted by Senator Smith's point. Let us send them to one committee, national finance. It is simple. Moreover, by tradition in the Senate, the national finance committee is chaired by a senator from the opposition. An increase of fees must be scrutinized by opposition eyes because taxpayers end up paying. Thus, there is a rationale behind this.

However, I have the same perception as Senator Cordy and Senator Robichaud, which is, if we do that, we will do it differently from the other place. Mr. Robert will correct me, but if I understand clause 4(4), where it is deemed referred to the committee, it means to the appropriate committee. In other words, the philosophy of the bill is to have each increase referred to the appropriate committee in the other place. We would change that in the Senate. We would say one committee, the Standing Senate Committee on National Finance.

If the other place thinks it is more appropriate to refer the increase to the appropriate committee, as Senator Cordy and Senator Robichaud said, it is because the domain where the fees

Le sénateur Cordy : Il a déjà été dit ici que nous devons renvoyer la question au comité le plus rapidement possible parce que 20 jours de séance, cela passe rapidement, surtout si le comité fait une étude quelconque, qu'il a prévu le témoignage de certaines personnes à telle date ou qu'il voyage partout au Canada pour recueillir de l'information dans le cadre de ses audiences.

Premièrement, la question doit être renvoyée au comité rapidement.

Je n'aimerais pas que nous nous liions les mains en disant que chaque question doit être renvoyée au comité des finances nationales. Bien sûr, beaucoup d'entre elles vont se retrouver devant ce comité, mais je n'aimerais pas que l'on fasse une déclaration générale disant que toute question doit être renvoyée d'office à ce comité. J'aime bien l'idée d'une discussion entre les leaders à la Chambre des deux côtés et qu'un renvoi soit fait par le leader adjoint, parce qu'il pourrait y avoir des circonstances particulières où c'est peut-être le comité de l'agriculture, ou de l'énergie, si on examine l'augmentation des frais d'entrée dans les parcs, qui se verrait confier une question. Pour moi, il peut y avoir des cas où le comité ayant des intérêts particuliers et des connaissances bien précises concernant les frais d'utilisation, dans des situations particulières, voudrait les examiner. En pareil cas, ce comité sera peut-être un peu contrarié de voir que le comité des finances nationales reçoit tout. Je sais que tous les sénateurs peuvent participer à toutes les discussions des comités, mais je ne voudrais pas que l'on se confine à un seul comité.

Le président : Personne n'a parlé de l'amendement au projet de loi visant à donner 60 jours, mais je vais passer.

Le sénateur Joyal : Je pensais moi aussi à la possibilité d'amendements au projet de loi.

Le président : Il sera probablement adopté.

Le sénateur Joyal : J'ai d'abord été attiré par l'idée du sénateur Smith. Envoyons tout à un comité, par exemple le comité des finances nationales. C'est simple. En outre, de par la tradition au Sénat, le comité des finances nationales est présidé par un sénateur de l'opposition. Toute augmentation des frais doit être examinée par des membres de l'opposition parce que ce sont les contribuables qui finissent par payer ces frais. Ainsi, cela est justifié.

Cependant, je suis d'accord avec le sénateur Cordy et le sénateur Robichaud, à savoir que, si nous faisons cela, nous allons agir différemment de ce qui se fait à l'autre endroit. M. Robert me corrigera, mais je crois savoir que le paragraphe 4(4), où le document est réputé être renvoyé au comité, on sous-entend au comité compétent. Autrement dit, le principe du projet de loi est de faire en sorte que chaque augmentation soit renvoyée au comité compétent de l'autre endroit. Nous changerions la façon de faire au Sénat. Nous désignerions un seul comité, le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Si l'autre endroit estime qu'il est plus approprié de renvoyer l'augmentation au comité compétent, comme l'ont dit les sénateurs Cordy et Robichaud, c'est parce que les frais seront

will be applicable will call upon the members to know about the reality of that domain. There is certainly a good rationale for that because that is what was in the bill originally.

I think that Senator Smith's point of view is good, which is to send it to national finance, because it is a financial issue. The estimates normally are referred to national finance, and budgetary legislation is normally referred to national finance unless a committee wants to address a specific issue.

The only place I would not like to find ourselves, to quote Senator Smith, is to use the clarity bill principle, whereby we give an opinion that is not binding. It is fortunate that this bill gives us full authority to say no to any increases. Otherwise, the other place could do whatever it wants. I want to close that parenthesis immediately.

We should refer it to the appropriate committee. I think it is closer to the scrutiny that we hope to give to an increase of fees. I think of many fees that could be the object of hot discussion, and I prefer to have a procedure whereby it is automatically referred to the committee in the 20 days.

I have seen issues whereby the Deputy Leader or the Leader of the Government would want to consult their caucus to know where it should go, and so on. Since the period of time is short, as you said yourself, we should consider extending it, and then it is open to the "game" of delaying tactics to avoid having the issue dealt with at the committee.

We should have a procedure that is clear. I then parallel my friend Senator Smith, clear and automatic to the committee, and if we need to amend the rules I think we should recommend that.

The Chairman: If we need to amend the rules, I have a suggestion from the clerk.

Senator Smith: I want to wrap up.

The Chairman: I will get back to you and then Senator Robichaud in a moment.

Mr. O'Brien advised us that the structure of committees in the other place is departmental and ours is different. What I have concern over is that if we try to define the appropriate committee in the Senate, we may get involved in more debate and more adjournment debate, et cetera. Will you refresh our memory again about how the two differ in the structure of committees?

Mr. Robert: Because the House of Commons is the chamber that holds the cabinet responsible, the House committees are structured to mirror the structure of government, so where there is a department, there is likely to be a committee. Requests originating from a given department will be referred to the committee that mirrors that department.

applicables à un domaine que les députés devront connaître. Il y a certainement une bonne justification pour cela parce que c'est ce que prévoyait le projet de loi au départ.

Je crois que le point de vue du sénateur Smith est bon, c'est-à-dire de renvoyer la question au comité des finances nationales, parce que c'est une question de finances. Le budget est normalement renvoyé au comité des finances nationales, et les lois budgétaires de même, à moins qu'un comité veuille examiner une question bien particulière.

La seule situation dans laquelle je n'aimerais pas que nous nous retrouvions, pour citer le sénateur Smith, selon le principe du projet de loi sur la clarté, ce serait que nous donnions une opinion qui n'est pas exécutoire. Il est heureux que ce projet de loi nous donne le plein pouvoir de refuser une augmentation. Autrement, l'autre endroit pourrait faire tout ce qu'il veut. Je tiens à fermer cette parenthèse immédiatement.

Nous devrions renvoyer la question au comité compétent. Je crois que cela se rapproche plus de l'examen que l'on veut faire d'une augmentation des frais. Je pense à de nombreux frais qui pourraient faire l'objet de débats houleux, et je préfère que l'on ait une procédure selon laquelle la question est renvoyée d'office au comité dans les 20 jours.

J'ai vu des cas où le leader adjoint ou le leader du gouvernement voulaient consulter leur caucus pour savoir à quel comité renvoyer telle ou telle question et ainsi de suite. Étant donné que le délai est court, comme vous l'avez dit vous-même, nous devrions songer à le prolonger; et il est exposé au « jeu » des tactiques dilatoires visant à éviter que la question soit soumise au comité.

Nous devrions adopter une procédure claire. Je me range ici du côté de mon ami, le sénateur Smith; il faut que ce soit clair et qu'il y ait renvoi d'office au comité et, si nous devons modifier le Règlement, je pense que c'est ce que nous devrions recommander.

Le président : Si nous devons modifier le Règlement, j'ai ici une suggestion du greffier.

Le sénateur Smith : Je veux résumer.

Le président : Je vais vous revenir et ensuite au sénateur Robichaud, dans un instant.

M. O'Brien nous a dit que la structure des comités de l'autre endroit était établie en fonction des ministères et que la nôtre est différente. Ce qui me préoccupe, c'est que si nous essayons de désigner le comité compétent du Sénat, nous risquons de nous engager dans d'autres débats et des débats d'ajournement, etc. Pourriez-vous de nouveau nous rafraîchir la mémoire quant à la façon dont la structure des comités diffère?

M. Robert : Parce que la Chambre des communes est celle qui veille à la responsabilité du Cabinet, les comités de la Chambre sont structurés de façon à refléter la structure du gouvernement, de sorte que lorsqu'il y a un ministère, il est fort probable qu'il y aura un comité. Les demandes provenant d'un ministère donné sont renvoyées au comité correspondant à ce ministère.

The task of identifying to which committee it should go in the House of Commons is relatively simple and straightforward. In the Senate, because our committees tend to be structured more broadly or thematically, identifying the appropriate committee may not be as straightforward. I take the point that it is the preoccupation of this committee, in looking at this rule, that it should be as quick, and perhaps even as automatic, as possible to maximize the time for review.

Mr. Robertson: In the House of Commons, as you know, all estimates are referred to the appropriate committee because, as Mr. Robert has said, it is the confidence chamber. Therefore, every committee in the House has estimates referred to it.

As a result of those decisions, which have been made over the years, all the annual reports of departments and agencies, all the Order-in-Council appointments tabled in the House and all the other sessional papers follow that general decision. Therefore, in every case that a document is tabled in the other place, it is clear and the Journals know to which committee the document goes. There is no question in any case of which is the appropriate committee, which is the wording used in this bill.

The Chairman: Which is not as clear.

Mr. Robertson: Exactly.

Senator Smith: I think it is relevant to remind ourselves of certain realities that have occurred since this bill became law. This bill received Royal Assent in March of 2004, before the 2004 election. At that point, there had been majority governments in place, except for the nine-month Joe Clark government of 1979, all the way back to 1968. It was overwhelmingly the norm to have a majority. The members on the appropriate committee in the House of Commons would be whipped and it would pass. That is the reality.

The norm at the moment is minority governments. I know that some of us in this room would prefer to go back to a majority situation of one colour or the other. When that was put in place, no one was worried about whether it would go through.

If there is a Conservative majority in the near future, the government still will be in a minority situation in this chamber for a while, and who knows what committees would do. However, there is not the same automatic reaction.

Senator Cordy expressed concern about all user fee documents going there. However, in two years there were only three, so it is not a heavy load.

I like clarity. If they all go to one place, at least they will all get equal treatment and everyone will know the system. Having said that, although I am not hung up about appropriateness, you may want to amend it from 20 days to 60 days in case there is a big dust-up about which committee it should go to. If the issue affects agriculture, for example, the odds are overwhelming that the

Il est relativement simple et facile de déterminer à quel comité de la Chambre telle ou telle question doit être renvoyée. Au Sénat, parce que nos comités sont davantage structurés de façon plus générale ou thématique, désigner le comité compétent peut ne pas être aussi simple. Je crois comprendre que le comité veut, en ce qui concerne cet article du Règlement, que l'on procède le plus rapidement possible, voire de façon automatique, pour maximiser le temps dont on disposera pour examiner une question.

M. Robertson : À la Chambre des communes, comme vous le savez, tous les budgets sont renvoyés au comité compétent parce que, comme l'a dit M. Robert, c'est elle qui est habilitée à prendre un vote de confiance. Par conséquent, les questions budgétaires sont renvoyées à tous les comités de la Chambre.

Par suite des décisions qui ont été prises au cours des années, tous les rapports annuels des ministères et des organismes, toutes les nominations par décret déposées à la Chambre et tous les autres documents parlementaires respectent cette décision générale. Par conséquent, chaque fois qu'un document est déposé à l'autre endroit, on sait à quoi s'en tenir et les Journaux savent à quel comité le document est renvoyé. Il n'est, en aucun cas, nullement question de savoir quel est le comité compétent, selon le libellé utilisé dans le projet de loi.

Le président : Qui n'est pas aussi clair.

M. Robertson : Tout à fait.

Le sénateur Smith : Je crois qu'il convient de nous rappeler certaines réalités qui se sont produites depuis l'adoption du projet de loi. Il a reçu la sanction royale en mars 2004, avant l'élection de 2004. À ce moment-là, nous avons eu des gouvernements majoritaires, sauf pour les neuf mois du gouvernement Joe Clark en 1979, et ce, en remontant jusqu'en 1968. C'était plus que normal que d'avoir une majorité. Les membres du comité compétent de la Chambre des communes recevaient des consignes du whip et le projet de loi était adopté. C'est la réalité.

La norme pour l'instant, ce sont des gouvernements minoritaires. Je sais que certains d'entre nous ici préféreraient revenir à une situation majoritaire, peu importe le parti. Lorsque ce projet de loi a été déposé, personne ne s'inquiétait de savoir s'il allait être adopté.

Si les Canadiens élisent un gouvernement majoritaire conservateur dans un avenir rapproché, il serait toujours en situation minoritaire dans cette Chambre pendant un moment, et qui sait ce que les comités feraient. Cependant, il n'y a pas ici la même réaction automatique.

Le sénateur Cordy a dit être inquiète de savoir que tous les documents sur les frais d'utilisation seraient renvoyés à ce comité. Cependant, en deux ans, il n'y en a eu que trois; la charge de travail n'est donc pas lourde.

J'aime bien la clarté. Si les documents sont tous soumis au même endroit, au moins ils auront tous le même traitement et tout le monde connaîtra le système. Cela étant dit, même si je ne fais pas une fixation sur la question de la compétence, on pourrait vouloir changer de 20 jours à 60 jours au cas où il y aurait un grand débat sur le comité auquel une question devait être

agriculture committee will say no, and in the current situation in this chamber that will be a steep hill to climb, unless I am missing something.

[Translation]

Senator Robichaud: To reiterate what Senator Smith put forth, the procedure must of course be clear. Those who handle the issue must fully understand how it will apply to users. I think this point is even more important.

With regard to the 20 days, could we not agree that the proposal for referral to committee, or the report, not be tabled in the House until the two Leaders come to an agreement with regard to which committee the report should be sent? Can we not delay tabling it in the House?

Mr. Robert: The issue has not been resolved, at least not according to Law. I believe you do have that option.

Senator Robichaud: That would give us some latitude. So, once the two Leaders have come to an agreement and after consulting committee chairs, they could table the report and the motion, which would go directly to the agreed-upon committee.

[English]

The Chairman: My concern is that could easily eat up a week, because a sitting week for us is only three days. It would certainly eat into the 20 days and could do so substantially on controversial issues, as I think raising passport fees could easily become.

I am your humble servant, but I express a thought that came to mind.

[Translation]

Senator Robichaud: The 20 days are counted from the moment the report is tabled, is that correct?

Mr. Robert: Indeed, it is only from that moment.

[English]

The Chairman: Exactly. If it takes three, four or five days, which could be two weeks in our calendar, to reach an agreement between the two leaders, time is eaten up.

Mr. Robert: Senator Robichaud's point is that if this discussion begins before the document is presented, it does not count as part of the 20 days.

The Chairman: I understand that, but if the issue is controversial or political, it will not be done.

An Hon. Senator: Our clerk has an interesting idea.

Blair Armitage, Clerk of the Committee: Our clerk is trying to be discreet.

envoyée. Si la question concerne l'agriculture, par exemple, il y a de bonnes chances que le comité de l'agriculture va dire non et dans la situation actuelle dans cette Chambre, nous aurons une grosse côte à remonter, à moins que quelque chose ne m'échappe.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Pour reprendre les propos du sénateur Smith, il faut, bien sûr, que la procédure soit claire. Il faut également que les gens qui traitent de la question comprennent bien la façon dont cela va s'appliquer aux utilisateurs. Je trouve ce point encore plus important.

Pour la question des 20 jours, ne pourrait-on pas s'entendre que la proposition de renvoi au comité ou le rapport ne soit pas déposée en Chambre avant que les deux leaders se soient mis d'accord à savoir à quel comité le rapport sera renvoyé? On peut retarder le dépôt en Chambre, n'est-ce pas?

M. Robert : La question n'est pas réglée, du moins d'après la loi. Je crois que vous avez cette option.

Le sénateur Robichaud : Cela nous donnerait un peu de latitude. Ainsi, une fois que les deux leaders se sont entendus, après consultation avec les présidents des comités, ils pourront déposer le rapport et la motion, qui iront directement au comité sur lequel on s'est entendu.

[Traduction]

Le président : Ce qui me préoccupe, c'est que l'on pourrait facilement gruger une semaine, parce qu'une semaine de séance pour nous, c'est seulement trois jours. Cela viendrait certainement entamer les 20 jours et pourrait assurément se produire pour les questions controversées, comme la question de l'augmentation des droits de passeport pourrait facilement le devenir, je crois.

Je suis votre humble serviteur, mais j'exprime une pensée qui m'est venue à l'esprit.

[Français]

Le sénateur Robichaud : On compte 20 jours à partir du moment où le rapport est déposé, n'est-ce pas?

M. Robert : En effet, c'est seulement à partir de ce moment.

[Traduction]

Le président : Exactement. Si ça prend trois, quatre ou cinq jours, ce qui pourrait être deux semaines dans notre calendrier, pour en venir à une entente entre les deux leaders, on a perdu du temps.

M. Robert : Selon le sénateur Robichaud, si cette discussion commence avant que le document ne soit déposé, cela ne compte pas dans les 20 jours.

Le président : Je comprends cela, mais si la question est controversée ou politique, le travail ne sera pas fait.

Une voix : Notre greffier a une idée intéressante.

Blair Armitage, greffier du comité : Notre greffier cherche la discrétion.

Senator Smith: He is not proposing it; he is just floating it.

Mr. Armitage: Our clerk was wondering whether it would have to be tabled before the two deputy leaders reached an agreement so that it would not eat up the 20 days.

The Chairman: Perhaps we can wrap up and make a recommendation.

Senator Joyal: Are there principles based on the institutional understanding of the Senate whereby we should support the view that it is preferable to send the issue to the appropriate committee? Considering the role of the Senate, the way it is structured and its duties, would it be better to refer approval of the increases to the appropriate committee rather than to one committee?

Mr. Robert: The *Rules of the Senate* provide mandates for every standing committee. Presumably, that is the case because you want to concentrate your expertise with that committee.

If one committee over another might have some knowledge or experience that would be able to address, over time, perhaps more competently, the issues of user fee increases because of their acquaintance with the stakeholders, they might be able to bring more knowledge to bear.

The National Finance Committee has a great capacity, competency and skill. It has adapted itself to be able almost in a chameleon-like fashion to address those issues. You have to determine whether you want to look at the user fee issue to be addressed by national finance, with its capacity to be neutral, or to be addressed by the appropriate committee with members who may have more experience and knowledge of stakeholders. It is six of one and half a dozen of the other.

The Chairman: I do not think so.

Mr. Robert: That is a decision you have to make as to how you think the user fee issue would be best served — the analysis that you want to bring to bear on the application for user fees — because, for sure, the department will make the recommendation because it feels it has no choice for a variety of circumstances. Those people obliged to pay the fees may have complaints about the burden it may impose on them. Who then becomes a better judge of those issues; a neutral party such as the national finance committee or a committee that has knowledge of the players, both government and non-government?

The Chairman: I am not sure we have any consensus, although I thought we did at the beginning. The consensus seems to have slipped away. I would like to ask, first, which of these ideas will require changes of the rules? Some of them will, and some of them will not. I think the easiest way to deal with the concerns expressed by Senator Joyal at the beginning — which I share, and I believe from the way discussion has gone, most of us share — is to do an amendment to the bill to change that time period to 45 days or 60 days. That change solves all of these problems.

Le sénateur Smith : Il ne propose pas l'idée, il ne fait que la lancer.

M. Armitage : Notre greffier se demandait si la question devait être déposée avant que les deux leaders adjoints n'en viennent à une entente de sorte que cela ne grugerait pas les 20 jours.

Le président : Peut-être pourrions-nous récapituler et formuler une recommandation.

Le sénateur Joyal : Existe-t-il des principes fondés sur la compréhension que l'on a de l'institution du Sénat selon lesquels nous devrions être d'accord pour dire qu'il est préférable de renvoyer la question au comité compétent? Compte tenu du rôle du Sénat, de la façon dont il est structuré et de ses devoirs, ne serait-il pas préférable de renvoyer l'approbation des augmentations au comité compétent plutôt qu'à un seul comité?

M. Robert : Le *Règlement du Sénat* établit un mandat pour chaque comité permanent. On peut supposer que c'est le cas parce que l'on veut concentrer notre expertise au sein de ce comité.

Si un comité plutôt qu'un autre possède une connaissance ou une expérience lui permettant d'aborder, au fil du temps, peut-être de façon plus compétente, la question des augmentations des frais d'utilisation parce qu'il connaît les intervenants, ce comité sera peut-être en mesure d'apporter plus de connaissances dans le débat.

Le comité des finances nationales a de grandes compétences et aptitudes. Il s'est adapté pour pouvoir, presque comme un caméléon, aborder ces questions. Il faut déterminer si l'on veut que la question des frais d'utilisation soit abordée par le comité des finances nationales, qui a la capacité d'être neutre, ou par le comité compétent dont les membres peuvent avoir plus d'expérience et de connaissances des intervenants. C'est blanc bonnet ou bonnet blanc.

Le président : Je ne crois pas.

M. Robert : Il vous faut décider comment, à votre avis, la question des frais d'utilisation peut être examinée de la façon la plus avantageuse — quelle analyse vous voulez appliquer aux demandes visant les frais — parce que, bien sûr, le ministère fera la recommandation parce qu'il estime pour une variété de raisons n'avoir aucun choix. Les personnes obligées de payer les frais peuvent se plaindre du fardeau que cela pourrait leur imposer. Qui devient alors un meilleur juge pour ces questions, une partie neutre comme le comité des finances nationales ou un comité qui connaît les intervenants, gouvernementaux et autres?

Le président : Je ne suis pas certain que nous ayons consensus, même si je croyais que c'était le cas au début. Le consensus semble s'être étiolé. J'aimerais d'abord demander laquelle de ces idées nécessitera des changements au *Règlement*. Certaines d'entre elles oui, d'autres pas. Je crois que la façon la plus facile d'aborder les préoccupations exprimées par le sénateur Joyal au début — avec lesquelles je suis d'accord et je crois, d'après la façon dont la discussion s'est poursuivie, que la plupart d'entre nous le sommes — c'est de modifier le projet de loi pour faire porter cette période à 45 ou 60 jours. Ce changement règlera tous ces problèmes.

Senator Robichaud: No, it does not. If I may, Mr. Chairman, if the bill comes to us before we have a proposal, if it comes to us before that bill has been through the Senate and then through —

The Chairman: I agree with that, but in the meantime we would have to deal with the issue under the rules we have today. However, I am prepared to have a motion from one of our colleagues as to which way to go. There certainly does not appear to be a consensus. I am happy to make a recommendation, but as chair, I usually try to be the humble servant.

[*Translation*]

Senator Tardif: The arguments to determine to which committee it should be referred have been well presented by both sides. However, this is a bill on user fees and, because of that, it becomes very important to have a good understanding of the users. I would tend to side with those who want to refer the proposals to the committees who have a particular expertise and who know the users best.

[*English*]

James Robertson, Researcher, Library of Parliament: I had a suggestion and I have not had a chance to discuss this with Mr. Robert, but I ran it by Mr. Armitage. The deputy leader could propose in the motion the order of reference as to which committee the issue goes to; make it clear in the report that the committee expects there to be consultation among the house leaders about this and to make sure that there is agreement.

That motion could be deemed adopted as soon as it is tabled unless there is a motion to vote on it, which would allow the opposition party or the majority in the Senate to vote down and substitute otherwise, and it could be provided that there be no debate on that motion to ensure that no time is wasted.

Essentially, the government proposes which committee the issue goes to, following consultation. If there is no agreement among the leadership, and if the majority of the Senate disagree with the proposal by the government, there would be an expeditious vote on that motion and there could even be provision that a substitute motion would need to be provided so that there is less delay before it goes forward.

Mr. Armitage: The awkward element is that it is being done during routine proceedings. We are in routine proceedings, the house leader has tabled a document and everything is done with deemed mechanisms in place. However, if there are actual motions and other proceedings, it opens up for abuse, routine proceedings that you may come to regret at a different time and at a different juncture in the Senate.

Le sénateur Robichaud : Non, il ne règle pas tout. Si vous me permettez, monsieur le président, si le projet doit nous être renvoyé avant que nous ayons une proposition, s'il nous est renvoyé avant que le projet de loi ait passé par toutes les étapes du Sénat et ensuite par toutes...

Le président : Je suis d'accord avec vous, mais entre-temps, nous allons devoir examiner la question en vertu du Règlement que nous avons aujourd'hui. Cependant, je suis disposé à accueillir une motion d'un de nos collègues quant à la direction à prendre. Il ne semble certainement pas y avoir de consensus. Je suis heureux de formuler une recommandation, mais, en tant que président, j'essaie habituellement de demeurer votre humble serviteur.

[*Français*]

Le sénateur Tardif : Les arguments pour déterminer à quel comité cela devrait être référé sont bien présentés des deux côtés. Cependant, il s'agit d'une loi sur les frais d'utilisation et à cause de cela, il devient excessivement important d'avoir une meilleure connaissance des utilisateurs. Je me rangerais donc du côté de ceux qui voudraient référer les propositions devant les comités qui ont une certaine expertise et qui connaissent davantage les utilisateurs.

[*Traduction*]

James Robertson, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement : J'avais une suggestion que je n'ai pas eu la chance de discuter avec M. Robert, mais dont j'ai fait part à M. Armitage. Le leader adjoint pourrait proposer dans la motion l'ordre de renvoi précisant à quel comité la question doit aller, précisant clairement dans le rapport que le comité s'attend à ce qu'il y ait consultation entre les leaders à la Chambre à ce sujet et qu'il faut s'assurer qu'il y a entente.

La motion pourrait être réputée adoptée dès qu'elle est déposée à moins qu'il y ait une motion pour la mettre aux voix, ce qui pourrait permettre au parti de l'opposition ou à la majorité au Sénat de rejeter la motion et de la remplacer par autre chose; on pourrait également indiquer qu'il n'y aura pas de débat sur cette motion pour s'assurer de ne pas perdre de temps.

Essentiellement, le gouvernement propose à quel comité la question doit être renvoyée, après consultation. S'il n'y a pas entente entre les leaders, et si la majorité du Sénat n'endosse pas la proposition du gouvernement, on procédera alors à un vote immédiat sur cette motion; il pourrait même y avoir une disposition indiquant qu'il devrait y avoir une contre-proposition de sorte qu'il y ait moins de retard avant que l'on aille de l'avant.

M. Armitage : Ce qui est étrange, c'est que cela se fait durant les affaires courantes. Nous sommes en affaires courantes, le leader de la Chambre a déposé un document et tout est fait avec les mécanismes réputés être en place. Cependant, s'il y a des motions et d'autres débats, cela ouvre la porte à des abus dans les affaires courantes, ce que l'on pourrait en venir à regretter à un moment différent et dans une situation différente au Sénat.

The alternative to what Mr. Robertson has suggested might be to safeguard that consultation process and wording that was to that effect, which is presumably the opposition house leader could raise a point of order at the end of question period, the beginning of the orders of the day, to indicate that they did not feel appropriate consultation had been given. I do not know how it would be resolved. It would be one person's word against another, but it could be a way of signalling complaint, which is often a use of points of order as well.

Senator Joyal: I think it should be as automatic or operational as possible to avoid that kind of delay of debate.

Mr. Armitage: You could give credit to the house leader to do the appropriate consultation.

Senator Joyal: I can see, for instance, an increase of user fees having been accepted in the other place. Then they say it is in the Senate and the Senate is lagging and not considering it, and so on and so forth. Then they use that argument to pressure the Senate to approve the user fees. I would not like to see the procedure open that kind of opportunity: in other words, to play a game with the debate so that the other place has adopted it and it is used as an argument against the senators.

The Chairman: I must admit that I have come to lean towards Senator Smith's original idea to send it to finance and make that recommendation. The Finance Committee deals with the budgets. The budget has every single line item of the budget. That would seem to me to be the cleanest and most automatic way of dealing with the issue.

Senator Robichaud: I disagree greatly. I think user fee documentation should go to the appropriate committee and there should be adequate time for the leadership to consider it. It will happen if the leadership has adequate time to consider where to send it. They will come to some agreement. I have been there and there is usually a lot of dealing. People understand what is happening in the committees and they will come to some understanding before the report is tabled in the Senate.

I would give leadership some time so as not to take time from the 20 days after it is tabled. I think everything will fall right in order after that.

Senator Cordy: I agree with that, to put in the wording "consultation with house leaders in the Senate," or "deputy leaders."

The Chairman: The leadership.

Senator Cordy: The leadership, thank you. What worries me about saying "national finance" is the lack of flexibility. I am not saying it can never be sent to the National Finance Committee, but I would hate not to have flexibility. I would go along with discussions between the leadership and then a referral by the Deputy Leader of the Government in the Senate.

La solution de rechange à la proposition de M. Robertson pourrait être de garantir ce processus de consultation et un libellé à cet effet, à savoir probablement que le leader de l'opposition à la Chambre pourrait faire un rappel au Règlement à la fin de la période des questions, au début de l'appel de l'ordre du jour, pour indiquer qu'à son avis, les consultations appropriées n'ont pas été menées. Je ne sais pas comment le problème pourrait être réglé. Il faudrait prendre la parole d'une personne contre l'autre, mais ce serait une façon de signaler qu'il y a eu plainte, ce qui est souvent aussi ce à quoi sert un rappel au Règlement.

Le sénateur Joyal : Je pense que le renvoi devrait être aussi automatique ou opérationnel que possible pour éviter ce genre de retard dans les débats.

M. Armitage : On pourrait compter sur le leader à la Chambre pour faire les consultations appropriées.

Le sénateur Joyal : Je pense, par exemple, à un cas où une augmentation des frais d'utilisation est acceptée à l'autre endroit. L'autre endroit dit alors que la question a été soumise au Sénat, qu'il se traîne les pieds et qu'il ne l'examine pas, et ainsi de suite. Ensuite, l'autre endroit va utiliser cet argument pour exercer des pressions sur le Sénat afin qu'il approuve les frais d'utilisation. Je n'aimerais pas que cette procédure ouvre la porte à ce genre de possibilité : autrement dit, jouer un jeu avec le débat de sorte que l'autre endroit a adopté la mesure et qu'il s'en sert comme argument contre les sénateurs.

Le président : Je dois avouer que je penche maintenant en faveur de l'idée première du sénateur Smith, qui est de renvoyer la question au comité des finances, et d'en formuler la recommandation. Le comité des finances s'occupe des budgets. Le budget contient chaque élément. Il me semble que ce serait la façon la plus rapide et la plus automatique de régler le problème.

Le sénateur Robichaud : Je ne suis pas du tout d'accord. Je crois que le document sur les frais d'utilisation devrait être renvoyé au comité compétent et qu'on devrait prévoir suffisamment de temps pour que les leaders l'examinent. Cela se fera s'ils ont suffisamment de temps pour voir à qui le soumettre. Ils en viendront à une entente. J'ai déjà siégé à ces comités et il se fait habituellement beaucoup de compromis. Les gens comprennent ce qui se passe au sein des comités et vont en venir à une entente avant que le rapport ne soit déposé au Sénat.

Cela donnerait aux leaders un certain temps, pour ne pas gruger dans les 20 jours après que le rapport est déposé. Je pense que tout se mettrait en place après.

Le sénateur Cordy : Je suis d'accord pour inscrire dans le libellé « consultation auprès des leaders à la Chambre du Sénat » ou des « leaders adjoints ».

Le président : Les leaders.

Le sénateur Cordy : Les leaders, merci. Ce qui m'inquiète d'indiquer « comité des finances nationales », c'est le manque de souplesse. Je ne dis pas que la question ne peut jamais être renvoyée au comité des finances nationales, mais je n'aimerais pas me priver de cette souplesse. Je serais d'accord pour des discussions entre les leaders et ensuite un renvoi par le leader adjoint du gouvernement au Sénat.

The Chairman: Can we have a motion to that effect and we will deal with it and go forth? Are you suggesting that item one be changed to say, “after consultation with the leadership of the opposition leadership,” or appropriate words of that nature?

Senator Cordy: Yes.

Senator Smith: The consultation must occur before the tabling.

The Chairman: Yes, I understand that.

Is this what you recommend?

Senator Robichaud: To the appropriate committee.

The Chairman: Of course, that is what I heard you say.

Mr. Robert: May I seek a clarification?

The Chairman: Please, Mr. Robert.

Mr. Robert: Is this being done as moving a motion subject to debate, or moving a proposition that would be deemed automatically adopted.

The Chairman: The latter is what I understood.

Senator Smith: I can live with that consensus.

The Chairman: We will prepare a report together with the appropriate changes and we will bring it to you at the next meeting for consideration so it appropriately reflects our discussion.

Do we need to deal with any other items this morning?

Senator Joyal: We have discussed the issue of Aboriginal languages and I listened to the debate last week in the chamber. Our committee has done work on this and I suggest that the steering committee consider the possibility of taking it up where we left it and moving on. I would not like all the work we have done with you, Senator Smith and the other senators who participated in that subcommittee, to be left pending for months. Mr. Chairman, can you make representation to our respective leadership and ensure we conclude on this.

We had put together a minimum of consensus in this committee. Mr. Robertson, our researcher, participated in all those meetings. We made some preliminary conclusions and we should start with those. Could you be our spokesperson on that?

The Chairman: I need some guidance. Since it is in the chamber now and is still being debated, is it appropriate for us to continue?

Senator Joyal: I would do that on a non-official basis.

The Chairman: I understand that while it is still debated in the Senate, we should await the Senate's instructions. We are the Senate's servants. Are you suggesting unofficially to restructure the subcommittee, or a subcommittee, to take a look at that?

Le président : Quelqu'un peut-il proposer une motion à cet effet, pour que nous l'examinions et allions de l'avant par la suite? Proposez-vous que l'élément n° 1 soit changé pour que l'on dise « après consultation avec les leaders du parti de l'opposition » ou quelque libellé de cette nature?

Le sénateur Cordy : Oui

Le sénateur Smith : La consultation doit avoir lieu avant le dépôt du document.

Le président : Oui, je comprends cela.

Est-ce ce que vous recommandez?

Le sénateur Robichaud : Au comité compétent.

Le président : Bien sûr, c'est ce que je vous ai entendu dire.

M. Robert : Puis-je demander une précision?

Le président : Je vous en prie, monsieur Robert.

M. Robert : S'agit-il ici d'une motion qui pourrait faire l'objet d'un débat ou d'une proposition qui serait réputée être adoptée d'office?

Le président : D'après ce que j'ai compris, c'est la dernière option.

Le sénateur Smith : Je peux accepter ce consensus.

Le président : Nous allons rédiger un rapport ensemble sur les changements appropriés et nous vous le soumettrons à la prochaine réunion pour que vous puissiez l'examiner et vous assurer qu'il reflète bien notre discussion.

Avons-nous besoin d'examiner d'autres questions ce matin?

Le sénateur Joyal : Nous avons discuté de la question des langues autochtones et j'ai écouté le débat la semaine dernière à la Chambre. Notre comité a fait du travail à ce sujet et je propose que le comité directeur envisage la possibilité de reprendre l'étude de la question là où nous l'avons laissée et d'aller de l'avant. Je ne voudrais pas que tout le travail que nous avons fait avec vous, sénateur Smith, et les autres sénateurs qui ont participé à ce sous-comité, soit laissé en suspens pendant des mois. Monsieur le président, pourriez-vous intervenir auprès de nos leaders respectifs et vous assurer que nous mettrons un terme à ce travail?

Nous avons dégagé un minimum de consensus au sein de notre comité. M. Robertson, notre attaché de recherche, a participé à toutes ces réunions. Nous avons tiré certaines conclusions préliminaires et nous devrions commencer par cela. Pourriez-vous être notre porte-parole à ce sujet?

Le président : J'ai besoin que vous me guidiez. Étant donné que la question est discutée à la Chambre maintenant et qu'elle est encore objet de débat, est-ce approprié pour nous de continuer?

Le sénateur Joyal : Je le ferais de façon non officielle.

Le président : Je crois savoir que, pendant que la question est toujours débattue au Sénat, nous devrions attendre les instructions du Sénat. Nous sommes ses serviteurs. Proposez-vous de restructurer officiellement le sous-comité ou un sous-comité qui serait chargé d'examiner cette question?

Senator Joyal: It is merely non-committed. I understand the rules of the Senate and we cannot discuss it.

We have done a lot of work, explored a lot of aspects and have come to some preliminary conclusions so I would like it if you and our deputy chair take it on the non-committed basis to our leadership to see how we can manage that.

Senator Smith: I welcome that suggestion. It is my understanding that the committee last time was ad hoc and so I am not aware of any rule that prevents an ad hoc committee from remaining ad hoc.

I was a little uncomfortable with that discussion in the house about the most recent version of the proposition that was being put forward, because there has been a 180-degree turn. There was a huge principle involved that we must endorse this proposition without clearly defining what it all applies to, how many languages it applies to and with no idea of the cost.

I can tell you that the amounts it would cost, including interpreters and unions, et cetera, would be a multiple of the numbers that were expressed in the chamber.

I am open-minded about trying to make a statement that is respectful of our Aboriginal communities and respectful of our colleagues in the house who wish to do this, but these dollars are public. We need clarity on what will happen, and an approximate understanding of what the cost is rather than signing a blank cheque before the amounts are filled in.

Senator Joyal: I totally agree with you and it was not the level that the subcommittee, or the ad hoc committee, had reached at that time. We were talking about an experiment to see how it works before we commit. I think that is in the best pragmatic, empirical, British tradition of adding to the improvement, and I am still convinced that is the best way to do it. I understood the debate on the motion but that is why I suggested you, our chair and me. We were part of the ad hoc committee. I suggested that you especially because you are now the deputy chair take it to the appropriate level and propose that as the way to make progress on an empirical, experimental basis. To me, that was the most sensible approach to the issue.

Since the committee at that time seemed to share that the approach was non-committal for the future, but we would learn from that experience, that was the way to go. That is why I raise this issue. As you said yourself, adopting a full change or a permanent one on the basis of what might be contemplated is not the appropriate way to move on this.

However, there is a way to move on, too. That is why I call upon your experience, wisdom and common sense to make the representation and see how we can move on this.

Le sénateur Joyal : Ce serait simplement non officiel. Je comprends le Règlement du Sénat et nous ne pouvons en discuter.

Nous avons fait beaucoup de travail, exploré plusieurs aspects et en sommes venus à certaines conclusions préliminaires; j'aimerais donc que vous et votre vice-président soumettiez la question à nos leaders sans vous engager de quelque façon que ce soit pour voir comment nous pouvons gérer tout cela.

Le sénateur Smith : J'accueille cette suggestion. Je crois savoir que la dernière fois que le comité s'est réuni, c'était un comité spécial et je ne connais aucune règle qui empêche un comité spécial de le demeurer.

J'étais un peu mal à l'aise avec cette discussion à la Chambre au sujet de la version la plus récente de la proposition qui a été présentée, parce qu'il y a eu un revirement de 180 degrés. Il y avait une grande question de principe en cause, selon laquelle nous devons appuyer cette proposition sans définir clairement à quoi elle s'applique ou à combien de langues elle s'applique et sans avoir quelque idée que ce soit des coûts.

Je peux vous dire qu'il en coûterait, y compris les interprètes et les syndicats, et cetera, plusieurs fois les chiffres qui ont été donnés à la Chambre.

Je n'ai pas d'objection à ce que l'on essaie de faire une déclaration qui soit respectueuse de nos communautés autochtones et de nos collègues de la Chambre qui veulent utiliser cette langue, mais cet argent, ce sont les deniers publics. Nous devons savoir clairement ce qui se produira, et avoir une idée approximative des coûts plutôt que de signer un chèque en blanc avant que les sommes ne nous soient indiquées.

Le sénateur Joyal : Je suis tout à fait d'accord avec vous et le sous-comité, ou le comité spécial, n'en était pas encore là. Nous parlions d'une expérience pour voir comment cela fonctionnerait avant de nous engager. Je crois que c'est dans la meilleure tradition britannique pragmatique et empirique que d'ajouter à l'amélioration, et je suis toujours convaincu que c'est la meilleure façon de procéder. J'ai compris le débat sur la motion, mais c'est pourquoi je vous ai proposé vous, notre président et moi. Nous faisons partie du comité spécial. J'ai proposé que vous, en particulier, parce que vous êtes maintenant le vice-président, ameniez la discussion au niveau approprié et que je propose cela comme façon de procéder pour faire des progrès sur une base empirique et expérimentale. Pour moi, c'était l'approche la plus sensée à adopter à l'égard du problème.

Étant donné que le comité, à ce moment-là, semblait être d'accord pour dire que l'approche n'engageait à rien pour l'avenir, et que nous pourrions tirer profit de cette expérience, c'était la façon de procéder. C'est pourquoi je soulève cette question. Comme vous l'avez dit vous-même, adopter un changement complet ou permanent en se fondant sur ce qui pourrait être envisagé n'est pas une façon appropriée d'aller de l'avant dans ce dossier.

Cependant, il y a une façon d'aller de l'avant aussi. C'est pourquoi je fais appel à votre expérience, à votre sagesse et à votre bon sens pour faire les représentations nécessaires et voir comment nous pourrions aller de l'avant dans ce dossier.

The Chairman: Thank you for the compliment. Senator Robichaud.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Mr. Chairman, the motion now before the senators no longer mentions Inuktitut as the only language but would apply, in fact, to all languages of the communities. I remember the debate on this motion: I remember that it was not a question of money but rather a question of principle. It think that that was clearly indicated.

If the motion was to be adopted by the House, it would go directly to the Standing Committee on Internal Economy to have the whole system implemented so that it would function that way. We'd have to ensure that the mechanism is set up if we want to study the costs and, in fact, how it could be implemented in order to have the motion referred to committee before adoption. Otherwise, it would go directly to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

[*English*]

The Chairman: I would like to express the same concerns as Senator Smith. The original motion was considerably different than the one we are dealing with today. I believe I recall correctly when I state that there was probably at least general consensus and pretty much a unanimous agreement that the principle is something that we should try to accommodate. I feel the same way.

We are dealing with a totally different issue. It is not an occasional opportunity for those who wish to express themselves in one of the Aboriginal languages with appropriate notice, which is what we are dealing with right now. It is, if I understand the debate correctly, to have a permanent type of ability for those who would like to express themselves in a number of Aboriginal languages, however many that may be.

There are huge concerns. One of the concerns, I think we were told during our discussions, is to find people with the skills and ability to translate those languages. The cost is another one, and also the accommodation of the translators in the facilities that we now have, which may mean that we would have to change physically some of the locations.

I wanted to put on the record that I totally agree. We are not dealing with the same issues, Senator Joyal. I have no problem, if Senator Smith agrees, for us to speak with our leadership to see if they would like us to reactivate the ad hoc committee, and I will report at the next meeting.

Senator Joyal: That is essentially the way I would be happy for you and the deputy chair to act.

Senator Smith: When the motion first came into existence, it referred only to Inuktitut. The matter was then sent to this committee, which reached a consensus that whatever we do, we

Le président : Merci de votre compliment. Sénateur Robichaud...

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Monsieur le président, la motion qui est présentement devant les sénateurs ne mentionne plus l'inuktitut comme seule langue, mais s'appliquerait, en fait, à toutes les langues des communautés. Je me souviens du débat sur la présente motion; je me rappelle qu'il n'était pas question d'argent, mais que c'était une question de principe. Je pense que cela a été dit clairement.

Si la motion devait être adoptée en Chambre, elle irait directement au comité de la régie interne pour mettre en place tout le système pour que cela se passe de cette façon. Il faudrait nous assurer, si nous voulons étudier les coûts, le mécanisme et, en fait, la façon dont cela pourrait être exécuté, que la motion soit référée au comité avant l'adoption. Autrement, elle ira directement au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

[*Traduction*]

Le président : Je voudrais exprimer les mêmes préoccupations que le sénateur Smith. La motion initiale était considérablement différente de celle que nous examinons aujourd'hui. Je crois avoir bonne mémoire quand je dis qu'il y avait probablement au moins un consensus général et pratiquement une entente unanime à savoir que nous devrions tenter de respecter le principe. Je pense de la même façon.

Nous examinons aujourd'hui une question totalement différente. Il ne s'agit pas de donner à l'occasion à ceux qui le désirent la possibilité de s'exprimer dans une des langues autochtones sous réserve d'un avis suffisant, ce dont nous discutons actuellement. On veut, si je comprends bien le débat, offrir en permanence la possibilité à ceux qui le veulent de s'exprimer dans une langue autochtone, peu importe leur nombre.

Les préoccupations sont énormes, et l'une d'entre elles, je pense qu'on nous en a parlé durant nos discussions, est de trouver les personnes qui ont les compétences et la capacité de traduire ces langues. Le coût en est une autre, ainsi que les locaux pour les interprètes dans les installations que nous avons, ce qui pourrait vouloir dire que nous devrions changer physiquement certains espaces.

Je tenais à enregistrer le fait que je suis tout à fait d'accord. Nous ne discutons pas des mêmes questions, sénateur Joyal. Je n'ai pas de problème, si le sénateur Smith est d'accord, à ce que nous nous entretenions avec nos leaders pour voir s'ils aimeraient que nous réactivions le comité spécial, et je vous en ferai rapport à la prochaine réunion.

Le sénateur Joyal : C'est essentiellement ainsi que je serais heureux que vous et le vice-président agissiez.

Le sénateur Smith : Lorsque la motion a d'abord été présentée, elle ne faisait référence qu'à l'inuktitut. La question a ensuite été envoyée à notre comité, qui en est venu à un consensus, à savoir

should have the same rights for any senator who uses a Canadian Aboriginal language — this equal access was universally agreed to.

When it was first discussed, the concept was that sometimes there would be special occasions when groups would be in from different areas and it would be respectful to be able to speak in the chamber on it, and this would be a manageable thing if we had a certain period of notice. Then there were discussions about what is a reasonable period of notice. Could you live with a week, if we have to fly in interpreters from up North? What seems to have happened is that some members jumped to the conclusion that it has to be available all the time.

If you give total equal treatment, even on Inuktitut only, and you increase all the translation by a 50 per cent cost — and it may be more than that to get it going between three languages — how many people are you hiring and are you doing it in every committee? We are talking many millions of dollars.

I recall when Senator Adams, the originator of the motion, heard that to fix the booths for the original concept would cost \$1 million, he said if he had known it would cost \$1 million, he would not have done this. Yet \$1 million would have been nothing compared to what is now being articulated by some proponents of it.

I think that most of us are comfortable with something that is practical, respectful and relatively affordable. However, it has to have definition or you are signing a huge blank cheque.

Senator Joyal: I agree. When we had our discussion at our subcommittee, some members around the table at that time did not have the benefit of all the opinions and points of view that we have exchanged. I think the point we reached among the subcommittee members — that is you two and me — was a positive step. To me, that positive step is still valid today and that is how we could make some more progress.

That is why I rely on you both in your capacity to try to convey that point of view to the leadership, so we could try to make progress.

The Chairman: I certainly will on my part. I cannot commit for Senator Smith but I am sure he would agree to have a chat with his leadership and we will come back to the committee.

Having said that, if the Senate refers the issue to us today, we will deal with it. That is always the option that our colleagues in the Senate have.

[Translation]

Senator Robichaud: Yes, but the honourable senator must propose that the motion be referred to committee otherwise, if we vote on the motion, it is accepted in the timeline proposed.

que, quoi que nous fassions, nous devrions offrir les mêmes droits à tout sénateur qui veut utiliser une langue autochtone — cette égalité d'accès a été universellement approuvée.

Lorsqu'il a été discuté la première fois, le concept était que parfois il y aurait des occasions spéciales où des groupes viendraient de différentes régions et que ce serait faire preuve de respect à leur égard que de pouvoir intervenir à la Chambre sur la question, ce qui serait faisable si nous avions un certain préavis. Ensuite, on a discuté de la période raisonnable de l'avis. Est-ce qu'une semaine, c'est acceptable, si nous devons faire venir des interprètes par avion du Nord? Ce qui semble s'être produit, c'est que certains membres ont sauté à la conclusion que ce service devait être offert en tout temps.

Si on donne un traitement égal et complet, même en inuktitut seulement, et que l'on augmente tous les coûts d'interprétation de 50 p. 100 — et cela pourrait être davantage s'il y avait trois langues — combien de personnes engagez-vous et offrez-vous les services à tous les comités? On parle ici de plusieurs millions de dollars.

Je me rappelle que lorsque le sénateur Adams, l'auteur de la motion, a entendu dire que pour établir les cabines pour le concept initial, il en coûterait un million de dollars, il a dit que s'il avait su cela, il n'aurait jamais présenté sa motion. Pourtant, un million de dollars, ce n'aurait été rien comparativement à ce que d'autres proposent actuellement.

Je pense que la plupart d'entre nous sont à l'aise avec quelque chose qui est pratique, respectueux et relativement abordable. Cependant, il faut circonscrire les paramètres, sinon on signe un énorme chèque en blanc.

Le sénateur Joyal : Je suis d'accord. Lorsque nous avons eu notre discussion à notre sous-comité, certains membres autour de la table à cette époque n'avaient pas eu la chance d'entendre toutes les opinions et tous les points de vue que nous avons échangés. Je pense que les membres du sous-comité — c'est-à-dire vous deux et moi — en étaient venus à une étape positive. Pour moi, cette étape positive est toujours valable aujourd'hui et c'est ainsi que nous pourrions faire certains progrès.

C'est pourquoi je m'en remets à vous deux, en vos capacités respectives, pour essayer de transmettre ce point de vue aux leaders, de sorte que nous puissions faire des progrès.

Le président : Je vais certainement le faire, pour ma part. Je ne peux pas m'engager au nom du sénateur Smith, mais je suis sûr qu'il acceptera d'avoir une discussion avec les leaders et nous vous reviendrons là-dessus.

Cela dit, si le Sénat nous renvoie la question aujourd'hui, nous allons l'examiner. C'est toujours l'option qu'ont nos collègues du Sénat.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Oui, mais le sénateur doit proposer que cette motion soit renvoyée au comité, autrement, si on vote sur la motion, elle est acceptée dans les temps proposés.

[*English*]

The Chairman: I think you were clear on that. All I am saying is that we will initiate the discussion with the leadership to restructure that ad hoc committee — I do not want to call it a subcommittee. However, in the meantime, if it is referred to us, we will have to deal with it.

I suggest, since we do not have anything particularly pressing, that we do not meet tomorrow and that we meet next Tuesday at 9:30 a.m.

Thank you, and we will have a report prepared on this other issue for your consideration.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président : Je pense que vous avez été clairs là-dessus. Tout ce que je dis, c'est que nous allons entreprendre la discussion avec les leaders pour restructurer ce comité spécial — je ne veux pas l'appeler un sous-comité. Cependant, entre-temps, si la question nous est renvoyée, nous devons l'examiner.

Je propose, puisque nous n'avons rien de particulièrement pressant, de ne pas nous rencontrer demain mais plutôt mardi prochain à 9 h 30.

Merci, et nous aurons préparé un rapport sur cette autre question que vous pourrez examiner.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESS

Tuesday, June 6, 2006

Senate of Canada:

Dr. Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk, Legislative Services.

TÉMOIN

Le mardi 6 juin 2006

Sénat du Canada :

M. Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal, Services législatifs.